



RAPPORT DE GESTION

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION	1
PROFIL DE L'ENTREPRISE	2
FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2010	2
TRANSITION AUX IFRS	5
MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS	5
PARTICIPATION DANS LES FILIALES	8
INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	9
COMPARAISON DES EXERCICES 2011 ET 2010	10
COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2011 ET 2010	21
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE 2011	26
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	30
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES	59
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	60

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Quebecor inc. (« Quebecor » ou la « Société ») est une société de gestion détenant une participation de 54,7 % dans Quebecor Média inc. (« Quebecor Média »), l'un des plus importants conglomérats de médias du Canada. Les filiales de Quebecor Média exercent leurs activités dans les secteurs suivants : Télécommunications, Médias d'information, Télédiffusion, Loisir et divertissement, et Technologies et communications interactives.

Par l'entremise de sa filiale Quebecor Média, Quebecor est un chef de file parmi les sociétés médiatiques du Canada ayant des activités dans les secteurs des télécommunications par câble et mobile, de l'édition de journaux, de la production et de la distribution de produits imprimés, de la télédiffusion, de la vente au détail, de la publication et de la distribution de livres, de magazines, de DVD, de Blu-ray et de jeux vidéo, de l'enregistrement, de la production et de la distribution de musique, ainsi que des services de nouveaux médias. Grâce à l'exploitation de ses filiales, Quebecor Média est un chef de file en création, en promotion et en distribution d'information, de divertissement et de services Internet conçus pour gagner les auditoires de toutes les catégories démographiques. Quebecor Média déploie une stratégie de convergence afin de saisir les occasions de synergies qui se présentent dans son portefeuille de propriétés médias.

Tel qu'expliqué dans la section « Transition aux IFRS » ci-dessous, les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada qui ont été précédemment utilisés pour préparer les états financiers consolidés ont été remplacés avec l'adoption des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») le 1^{er} janvier 2011. Ainsi les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ont été préparés conformément aux IFRS. Les données comparatives de 2010 ont aussi été redressées.

Au cours du deuxième trimestre 2011, certains portails spécialisés ont été transférés du secteur Médias d'information au secteur Télécommunications. En conséquence, les données financières sectorielles de la Société des périodes précédentes ont été reclassées afin de refléter ce changement.

FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2010

- Le chiffre d'affaires de Quebecor a atteint 4,21 G\$ en 2011, soit une hausse de 206,5 M\$ (5,2 %) résultant de la croissance soutenue du secteur Télécommunications.
- Le bénéfice d'exploitation de Quebecor s'est établi à 1,34 G\$, en hausse de 8,3 M\$ (0,6 %) par rapport à 2010.

Télécommunications

- Ajout de 375 800 unités de service¹ en 2011, comparativement à 269 700 unités en 2010, soit une hausse de 39,3 % de la croissance des unités de service. Il s'agit de la plus forte augmentation annuelle d'unités de service depuis 2008, expliquée notamment par l'efficacité des stratégies de commercialisation des services combinés, dont le service de téléphonie mobile, dans un contexte marqué par la fin de l'utilisation des ondes hertziennes pour la diffusion analogique.
 - Augmentation nette de 49 900 clients en télédistribution (34 600 en 2010), dont 181 200 nouveaux clients au service numérique (135 500 en 2010), soit la plus forte croissance annuelle depuis le lancement de ce service en 1999. Les revenus totaux des services de télédistribution ont franchi le cap du milliard de dollars.
 - Hausse de 80 400 clients au service d'accès Internet par câble (81 500 en 2010).
 - Croissance de 91 000 clients en téléphonie par câble (100 300 en 2010).
 - Ajout de 154 500 lignes à la téléphonie mobile. Au 31 décembre 2011, le réseau 4G de Vidéotron était offert à près de sept millions de personnes au Québec et dans l'est de l'Ontario.
- Le bénéfice d'exploitation du secteur Télécommunications a progressé de 51,5 M\$ (4,9 %) au cours de l'exercice 2011, en dépit des dépenses additionnelles engagées pour l'exploitation du nouveau service de téléphonie mobile lancé en septembre 2010.

¹ La somme des clients des services de télédistribution, d'accès Internet et de téléphonie par câble à laquelle est ajouté le nombre de lignes en téléphonie mobile.

Médias d'information

- Conformément à l'approche Web novatrice déjà implantée dans d'autres quotidiens de Corporation Sun Media, les nouveaux sites Internet du *Journal de Montréal* et du *Journal de Québec* lancés en février 2012 proposent une expérience de navigation exceptionnelle. Tout en respectant le ton et le style qui ont fait le succès des versions imprimées de ces journaux, les nouveaux sites offrent plus de vidéos et de photos, ainsi que des possibilités accrues d'interaction avec les chroniqueurs, en mettant à contribution tout le potentiel de convergence de Quebecor Média.
- En 2011, la Société a poursuivi son plan d'investissement dans le secteur Médias d'information afin d'augmenter ses sources de revenus. Capitalisant sur la renommée de marques fortes et incorporant tous les volets de créativité média, les équipes des bureaux de ventes nationales de l'Ontario et du Québec offrent désormais aux annonceurs un guichet unique de ventes nationales et une approche intégrée en matière de solutions publicitaires et marketing grâce à une convergence optimale des plateformes médias.
- Le lancement au Québec en août 2011 du véhicule Le Sac Plus illustre cette capacité unique d'interagir avec le consommateur. En plus de distribuer l'ensemble des journaux régionaux de Quebecor Média, Le Sac Plus contient chaque semaine du matériel publicitaire comme des circulaires, des dépliants promotionnels, de l'échantillonnage de produits et d'autres promotions à valeur ajoutée. Les ententes d'impression et de distribution dans Le Sac Plus des circulaires de la chaîne de pharmacies de Groupe Jean Coutu (PJC) inc. témoignent de la complémentarité de l'offre multiproduit du secteur Médias d'information.
- Plusieurs ententes ont été conclues par les bureaux de ventes nationales pour la création, la production et la mise en œuvre de stratégies publicitaires et de marketing complètes, innovatrices et intégrées sur l'ensemble des plateformes de Quebecor Média.
- De nouvelles mesures de restructuration et de réduction de coûts ont été mises en place par Corporation Sun Media au cours du quatrième trimestre 2011, lesquelles prévoient des réductions d'effectifs de 400 employés, soit l'équivalent de 8 % de la main-d'œuvre, et devraient se traduire par des économies annuelles supérieures à 20,0 M\$.
- Les résultats du sondage NADbank 2010/11 pour la période de septembre 2010 à juin 2011 confirment que *Le Journal de Montréal* compte un lectorat hebdomadaire de 1 194 400 lecteurs, soit 371 600 de plus que son plus proche concurrent et son lectorat affiche une hausse de 16 % chez la clientèle des 18-24 ans. En outre, le quotidien gratuit *24 heures* affiche une hausse de 45 000 lecteurs, soit 8,1 % de plus qu'au sondage précédent.
- Le conflit de travail au *Journal de Montréal* s'est terminé au début du deuxième trimestre 2011. Les recommandations du médiateur, telles qu'acceptées par les parties, prévoient, entre autres, une plus grande flexibilité en ce qui a trait aux effectifs et au partage du contenu rédactionnel avec les autres entités médias de la Société.
- En 2011, Quebecor Média a acquis les 15 journaux régionaux de Les Hebdomadaires Montérégiens et a lancé 5 nouveaux journaux régionaux. Le réseau de distribution de Quebecor Média a maintenant la capacité de rejoindre plus de 3,3 millions (92,0 %) de foyers au Québec.

Télédiffusion

- Le 1^{er} mars 2012, Groupe TVA inc. (« Groupe TVA ») a annoncé la conclusion d'une entente avec Rogers Communications dans le but d'offrir les chaînes Sun News Network (« Sun News ») et TVA Sports, de même que des contenus du Réseau TVA sur les plateformes de vidéo sur demande, de téléphonie mobile et d'Internet à la clientèle de cet important télédistributeur canadien. Le 22 novembre 2011, Groupe TVA a annoncé la conclusion d'une entente avec Bell pour la distribution de quatre chaînes spécialisées soit TVA Sports, Mille, YOOPA et Sun News. En considérant les autres ententes négociées en cours d'exercice, Groupe TVA s'assure ainsi la distribution de l'ensemble de ses chaînes spécialisées avec les plus importants télédistributeurs du pays.
- Le 22 décembre 2011, Groupe TVA a annoncé une entente en vertu de laquelle elle vendra à Shaw Media Global Inc. ses participations à hauteur de 50 % dans la chaîne spécialisée mysteryTV ainsi que ses participations à hauteur de 51 % dans la chaîne The Cave.
- Le 12 septembre 2011, Groupe TVA a procédé au lancement de la chaîne TVA Sports, qui mise sur une programmation variée et de grande valeur pour les consommateurs et les annonceurs publicitaires. Grâce à une équipe de journalistes et de chroniqueurs proche des amateurs, la chaîne offre des bulletins de nouvelles de sport et une couverture des grands événements sportifs.
- Le 2 mai 2011, Groupe TVA a mis en ondes la nouvelle chaîne numérique Mille, une marque multiplateforme conçue spécialement pour la clientèle féminine.

- Le 18 avril 2011, la chaîne spécialisée d'information et d'opinion de langue anglaise Sun News a été mise en ondes, laquelle a pour mission de couvrir la gamme complète des événements ayant un impact sur la politique et l'économie canadiennes.

Autres faits saillants

- Les termes finaux de l'entente sur les droits d'utilisation et d'identification du futur amphithéâtre de Québec pour une période initiale de 25 ans ont été ratifiés le 1^{er} septembre 2011. Quebecor Média dispose à présent de tous les outils afin de poursuivre les objectifs qu'elle s'est fixés, soit de gérer une salle multifonctionnelle d'envergure mondiale et d'attirer une équipe de la Ligue nationale de Hockey (« LNH ») à Québec.
- Le 2 février 2012, Quebecor Média a formé une alliance avec des entrepreneurs de la région du Saguenay afin de constituer Studios BlooBuzz, s.e.c. (« BlooBuzz ») une nouvelle entreprise québécoise de jeux vidéo. BlooBuzz se consacrera au développement de jeux destinés au marché des joueurs occasionnels, un marché qui connaît une croissance fulgurante, particulièrement sur les plateformes mobiles.
- Le 12 septembre 2011, Nurun inc. (« Nurun ») a annoncé l'acquisition d'une agence de communication numérique située à San Francisco, aux États-Unis, qui possède une vaste expertise en promotion de marques et en développement de produits interactifs. Elle compte parmi ses clients des entreprises telles que Google, Electronic Arts, Tesla Motors et Sony Electronics.
- Le 22 juin 2011, Quebecor Média a annoncé l'acquisition des actifs du Club de hockey junior de Montréal (relancé sous le nom de L'Armada de Blainville-Boisbriand) en vue de le relocaliser dans la couronne nord de Montréal. La participation de Quebecor Média dans une équipe de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (« LHJMQ ») permet d'ajouter des contenus de qualité à la programmation de télédiffusion, notamment sur les ondes de la chaîne TVA Sports.

Financement

- Le 14 mars 2012, Vidéotron a émis des billets de premier rang d'un montant en capital de 800,0 M\$US, portant intérêt à un taux de 5,0 %, pour un produit net de 787,6 M\$, déduction faite des frais de financement de 11,9 M\$.
- Le 29 février 2012, Quebecor Média a annoncé le lancement d'une offre publique d'achat en espèces d'un montant en capital global maximal de 260,0 M\$US visant l'achat de ses billets de premier rang à un taux de 7,75 % échéant le 15 mars 2016. La contrepartie totale pour chaque tranche de montant en capital de 1 000,0 \$US de billets déposés et acceptés est de 1 028,33 \$US pour les billets déposés le 14 mars 2012 ou avant, ou de 1 025,83 \$US pour les billets déposés après cette date ou avant le 28 mars 2012, majorée des intérêts courus et impayés.
- Le 29 février 2012, Vidéotron a émis un avis de remboursement par anticipation visant la totalité de ses billets de premier rang en circulation à un taux de 6,825 % échéant le 15 janvier 2014. Le prix de remboursement par anticipation s'élève à 100,0 % du montant en capital des billets remboursés, majoré des intérêts courus et impayés, et la date de remboursement sera le 30 mars 2012. L'achat sera effectué sur tous les billets qui n'auront pas été déposés et achetés aux termes de l'offre d'achat publique de Vidéotron annoncé le 29 février 2012.
- Le 29 février 2012, Vidéotron a annoncé le lancement d'une offre publique d'achat en espèces visant l'achat de la totalité des billets de premier rang en circulation à un taux de 6,825 % échéant le 15 janvier 2014. La contrepartie totale pour chaque tranche de montant en capital de 1 000,0 \$US de billets déposés et acceptés est de 1 001,25 \$US pour les billets déposés le 13 mars 2012 ou avant, ou de 1 000,0 \$US pour les billets déposés après cette date ou avant le 28 mars 2012, majorée des intérêts courus et impayés.
- Le 24 février 2012, Groupe TVA a modifié ses facilités de crédit bancaire afin de proroger l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable de 100,0 M\$ de décembre 2012 à février 2017.
- Le 3 février 2012, Corporation Sun Media a remboursé le solde de 37,6 M\$ de sa facilité de crédit à terme et a annulé l'ensemble de ses facilités de crédit. Désormais, le passif de Corporation Sun Media ne comprend plus de dette à long terme.
- Le 25 janvier 2012, Quebecor Média a amendé ses facilités de crédit bancaire afin de proroger l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable de 100,0 M\$ de janvier 2013 à janvier 2016 et d'ajouter une nouvelle facilité de crédit renouvelable «C» de 200,0 M\$, venant également à échéance en janvier 2016.
- Le 20 juillet 2011, Vidéotron a amendé sa facilité de crédit renouvelable de 575,0 M\$ afin de proroger son échéance d'avril 2012 à juillet 2016 et de modifier certains termes et conditions de cette facilité de crédit.

- Le 5 juillet 2011, Vidéotron a émis des billets de premier rang à un taux de 6 7/8 %, échéant en 2021, d'un montant en capital global de 300,0 M\$ pour un montant en capital net de 294,8 M\$. Le produit de cette émission a été utilisé pour financer le remboursement par anticipation et le retrait d'un montant en capital global de 255,0 M\$US de ses billets de premier rang à un taux de 6 7/8 %, échéant en 2014, ainsi que le règlement des contrats de couverture afférents.
- Les conditions des débetures échangeables série 2001 et série Abitibi ont été modifiées respectivement en février et en juin 2011 afin de réduire le taux d'intérêt de 1,50 % à 0,10 % sur le montant nominal des débetures. Les autres conditions n'ont pas changé et demeurent applicables. En septembre 2011, la Société a racheté des débetures échangeables série 2001 d'un montant nominal de 135,0 M\$ pour une contrepartie nulle.
- Le 5 janvier 2011, Quebecor Média a conclu une émission de billets de premier rang à un taux de 7 3/8 %, échéant en 2021, d'un montant en capital global de 325,0 M\$, pour un produit net de 319,9 M\$. Quebecor Média a principalement utilisé le produit net tiré de ce placement pour financer le remboursement par anticipation et le retrait, le 15 février 2011, de la totalité des billets de premier rang en circulation de Corporation Sun Media d'un montant en capital global de 205,0 M\$US portant intérêt à un taux de 7 5/8 %, échéant en 2013, et pour financer le règlement et la révocation des contrats de couverture connexes.

TRANSITION AUX IFRS

Le 1^{er} janvier 2011, les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation d'information du public, ont été pleinement convertis aux IFRS. Avant l'adoption des IFRS, les états financiers consolidés de la Société étaient préparés selon les PCGR du Canada pour toutes les périodes jusqu'au 31 décembre 2010, y compris l'exercice terminé à cette date. Les IFRS utilisent un cadre conceptuel similaire aux PCGR du Canada, mais comportent des différences quant à la comptabilisation, à l'évaluation et à la divulgation financière.

Par ailleurs, la date du bilan d'ouverture selon les IFRS et la date de transition aux IFRS est le 1^{er} janvier 2010. Les données financières de 2010 ont donc été redressées. De plus, la Société est tenue d'appliquer les conventions comptables IFRS rétrospectivement pour déterminer son bilan d'ouverture, assujéti à certaines exemptions. La Société n'est cependant pas tenue de redresser les chiffres pour les périodes antérieures au 1^{er} janvier 2010, précédemment préparés selon les PCGR du Canada.

Les principales conventions comptables selon les IFRS sont décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. De même, la note 29 explique les ajustements effectués par la Société lors de la préparation de son bilan consolidé d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 établis selon les IFRS et lors du redressement de ses états financiers consolidés précédemment publiés selon les PCGR du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. La note 29 fournit également le détail des choix de la Société relativement aux exemptions optionnelles au principe général d'application rétrospective des IFRS.

MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société pour évaluer son rendement financier, telles que le bénéfice d'exploitation, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs, les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Quebecor Média et le revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA »), ne sont pas calculées selon, ni ne sont reconnues par les IFRS. La méthode de calcul des mesures financières hors IFRS de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, celles qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres entreprises.

Bénéfice d'exploitation

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le bénéfice d'exploitation, tel que concilié avec le bénéfice net, conformément aux IFRS, comme le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, le gain (la perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers, la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, la perte sur refinancement de dettes et les impôts sur le bénéfice. Le bénéfice d'exploitation, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou de l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La direction de la Société estime que le bénéfice d'exploitation est une mesure utile d'évaluation du rendement.

La Société se sert du bénéfice d'exploitation pour évaluer le rendement de ses investissements dans Quebecor Média. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou les activités d'investissement de la Société et de ses différents secteurs d'activité. En outre, le bénéfice d'exploitation est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation, sont également utilisées par la Société. De plus, des mesures comme le bénéfice d'exploitation sont fréquemment utilisées par les membres de la communauté financière pour analyser et comparer le rendement d'entreprises dans les secteurs où la Société est active. La définition du bénéfice d'exploitation de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 1 présente le rapprochement du bénéfice d'exploitation avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés de la Société.

Tableau 1
Rapprochement du bénéfice d'exploitation présenté dans ce rapport avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés
(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre		Trois mois terminés les 31 décembre	
	2011	2010	2011	2010
Bénéfice (perte) d'exploitation :				
Télécommunications	1 098,8 \$	1 047,3 \$	294,7 \$	263,2 \$
Médias d'information	150,1	191,4	47,0	57,8
Télédiffusion	50,5	74,9	20,6	29,2
Loisir et divertissement	26,6	27,6	7,6	11,3
Technologies et communications interactives	7,9	6,0	2,5	2,5
Siège social	7,8	(13,8)	(3,2)	(4,9)
	1 341,7	1 333,4	369,2	359,1
Amortissement	(512,2)	(399,2)	(138,2)	(120,0)
Frais financiers	(322,9)	(322,6)	(77,7)	(80,1)
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	54,6	46,1	82,5	(23,6)
Restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	(30,2)	(37,1)	(11,2)	(23,4)
Perte sur refinancement de dettes	(6,6)	(12,3)	–	–
Impôts sur le bénéfice	(141,4)	(151,7)	(60,2)	(14,1)
Bénéfice net	383,0 \$	456,6 \$	164,4 \$	97,9 \$

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires avant le gain (la perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers, la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux et la perte sur refinancement de dettes, déduction faite des impôts sur le bénéfice et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 2 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés de Quebecor.

Tableau 2

Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce rapport avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre		Trois mois terminés les 31 décembre	
	2011	2010	2011	2010
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	191,5 \$	220,6 \$	55,6 \$	58,2 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	54,6	46,1	82,5	(23,6)
Restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	(30,2)	(37,1)	(11,2)	(23,4)
Perte sur refinancement de dettes	(6,6)	(12,3)	–	–
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements ¹	(3,8)	7,9	(17,5)	19,5
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements	(4,5)	0,1	(24,0)	15,9
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	201,0 \$	225,3 \$	85,4 \$	46,6 \$

¹ Y compris l'impact de la fluctuation du taux d'imposition applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de la planification fiscale.

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs

Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent le bénéfice d'exploitation, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif. La Société utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs comme indicateur de liquidités générées par ses secteurs. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, le paiement de dividendes et le remboursement de la dette à long terme. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs sont utilisés par la direction et le conseil d'administration pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de ses secteurs. Lorsque la Société utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs, elle fournit un rapprochement avec le bénéfice d'exploitation dans la même section du rapport.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Quebecor Média

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Quebecor Média représentent les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs (cf. « Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs »), moins la portion monétaire de la charge d'intérêt et de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, plus ou moins les impôts exigibles, les autres encaissements (déboursés) et la variation nette des actifs et passifs d'exploitation. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de la filiale Quebecor Média. Les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation représentent les fonds disponibles dans Quebecor Média pour les acquisitions d'entreprises, le paiement de dividendes et le remboursement de la dette à long terme. Les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation ne sont pas une mesure de liquidités établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. La définition des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Le tableau 3 présente le rapprochement des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Quebecor Média avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de cette filiale.

Tableau 3

Rapprochement des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Quebecor Média avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de cette filiale

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies (tableau 5)	21,9 \$	103,6 \$
Acquisitions d'immobilisations	780,7	689,0
Acquisitions d'actifs incorporels	91,6	95,2
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif ¹	(12,0)	(53,0)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies	882,2 \$	834,8 \$

¹ Y compris la vente de certains actifs corporels, en 2010, dans le secteur Médias d'information.

Revenu mensuel moyen par abonné

Le RMPA est un indicateur utilisé dans l'industrie pour mesurer les revenus mensuels générés pour la télévision par câble, l'accès Internet et la téléphonie par câble et mobile par abonné moyen de base. Le RMPA n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises. La Société calcule le RMPA en divisant ses revenus combinés de télévision par câble, d'accès Internet et de téléphonie par câble et mobile par le nombre moyen d'abonnés de base durant la période considérée, puis divise ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

PARTICIPATION DANS LES FILIALES

Quebecor détient une participation de 54,7 % dans Quebecor Média. Le tableau 4 présente les participations détenues par Quebecor Média dans les actions de participation de ses principales filiales au 31 décembre 2011.

Tableau 4

Participations (directes ou indirectes) de Quebecor Média dans ses principales filiales

Au 31 décembre 2011

	Pourcentage économique	Pourcentage des droits de vote
Vidéotron Itée	100,0 %	100,0 %
Corporation Sun Media	100,0	100,0
Imprimerie Quebecor Média inc.	100,0	100,0
Groupe TVA inc.	51,4	99,9
Groupe Archambault inc.	100,0	100,0
Groupe Sogides inc.	100,0	100,0
Les Éditions CEC inc.	100,0	100,0
Nurun inc.	100,0	100,0

Les participations détenues par Quebecor Média n'ont pas varié au cours des trois dernières années.

Le 1^{er} mai 2011, les activités de Canoë inc. (« Canoë ») ont été intégrées par voie de liquidation à celles de Corporation Sun Media, à l'exception de celles liées aux sites spécialisés *jobboom.com* et *reseaucontact.com* qui ont été intégrées à Vidéotron.

Le 1^{er} janvier 2011, les activités d'Osprey Media Publishing Inc. (« Osprey Media ») ont été intégrées par voie de liquidation à celles de Corporation Sun Media.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Certaines activités de Quebecor sont de nature cyclique. Elles sont tributaires de la publicité et, dans le secteur Médias d'information en particulier, des revenus de tirage. Les résultats d'exploitation sont donc sensibles à la conjoncture économique, particulièrement au Québec, en Ontario et en Alberta.

Dans le secteur Médias d'information, le tirage, calculé en termes d'exemplaires vendus, a généralement affiché une baisse dans l'ensemble de l'industrie au cours des dernières années. En outre, la demande d'espace publicitaire par les grands annonceurs du commerce de détail dans les médias traditionnels imprimés a diminué au cours des dernières années en raison, notamment, de la consolidation du secteur, jumelée à une évolution des stratégies marketing axées davantage vers d'autres médias. Afin de répondre à une telle concurrence, le secteur Médias d'information continue d'accentuer sa présence sur Internet à l'aide de marques et de sites reconnus, y compris des portails de langue française et anglaise, et des sites spécialisés.

Les fluctuations des prix du papier journal peuvent avoir un effet important sur les résultats d'exploitation du secteur Médias d'information puisque le papier journal constitue le plus important facteur de coûts du secteur, après les salaires et avantages sociaux. Le papier journal a représenté environ 10,9 % (83,5 M\$) des frais d'exploitation du secteur Médias d'information pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. Dans le passé, le prix du papier journal a connu une volatilité importante. Quebecor prévoit que le prix du marché du papier journal devrait augmenter en 2012, à la lumière des annonces récentes de son fournisseur qui évoque la hausse des coûts manufacturiers.

La concurrence demeure également vigoureuse dans l'industrie de la câblodistribution et de la distribution utilisant les modes alternatifs de diffusion multicanaux ainsi que dans la téléphonie mobile. En outre, la forte croissance de la clientèle enregistrée dans le secteur Télécommunications au cours des dernières années n'est pas nécessairement représentative de la croissance future en raison des taux de pénétration élevés qui ont déjà été atteints.

Dans le passé, le secteur Télécommunications a nécessité des investissements importants pour la mise à niveau, l'expansion et l'entretien de son réseau, ainsi que pour le lancement et l'expansion de services nouveaux ou complémentaires, dans le but de soutenir la croissance de sa clientèle de même que la demande de capacité accrue de bande passante, ou pour d'autres services. La Société prévoit que des dépenses additionnelles en immobilisation seront nécessaires à court et à moyen terme en vue d'élargir et de maintenir les systèmes et les services du secteur Télécommunications, y compris les investissements relatifs aux avancées technologiques de l'accès Internet et de la télévision en mode haute définition (« HD »), ainsi que les coûts de mise en place et de mise à niveau de ses infrastructures en téléphonie mobile.

Finalement, l'industrie de la télédiffusion connaît des transformations importantes. Les auditoires télévisuels se fragmentent tandis que les habitudes d'écoute évoluent non seulement vers les chaînes spécialisées, mais aussi vers des plateformes de diffusion qui offrent aux utilisateurs plus de latitude et de contrôle sur les contenus recherchés et les horaires de consommation, tels qu'Internet, la vidéo sur demande et les appareils mobiles. La fragmentation des auditoires a incité de nombreux annonceurs à réviser leurs stratégies. Pour s'adapter aux changements profonds qui affectent son industrie, le secteur Télédiffusion a pris des mesures afin de maintenir sa position de chef de file. Il propose ainsi aux téléspectateurs et aux annonceurs la possibilité d'avoir accès aux meilleurs contenus possibles, au moment où ils le veulent et sur les plateformes médias qu'ils préfèrent.

COMPARAISON DES EXERCICES 2011 ET 2010

L'exercice financier des secteurs Médias d'information, Télédiffusion, Loisir et divertissement et Technologies et communications interactives incluait une semaine supplémentaire en 2011.

Analyse des résultats consolidés de Quebecor

Revenus de 4,21 G\$, en hausse de 206,5 M\$ (5,2 %).

- Progression dans les secteurs Télécommunications (201,9 M\$ ou 9,1 % des revenus du secteur), Technologies et communications interactives (22,9 M\$ ou 23,4 %), Loisir et divertissement (10,4 M\$ ou 3,4 %) et Médias d'information (3,4 M\$ ou 0,3 %).
- Recul dans le secteur Télédiffusion (2,7 M\$ ou -0,6 %).
- Les ventes intersectorielles présentent également un écart défavorable de 29,4 M\$ dû à de nouvelles activités en 2011.

Bénéfice d'exploitation de 1,34 G\$, en hausse de 8,3 M\$ (0,6 %).

- Hausse dans les secteurs Télécommunications (51,5 M\$ ou 4,9 %) et Technologies et communications interactives (1,9 M\$ ou 31,7 %).
- Recul dans les secteurs Médias d'information (41,3 M\$ ou -21,6 % du bénéfice d'exploitation du secteur), Télédiffusion (24,4 M\$ ou -32,6 %) et Loisir et divertissement (1,0 M\$ ou -3,6 %).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Quebecor Média a entraîné un écart favorable de 12,8 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2011, par rapport à 2010. La juste valeur des options était en baisse en 2011, comparativement à une hausse au cours de 2010. Par ailleurs, la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Quebecor a entraîné un écart favorable de 31,2 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2011.
- Si l'on exclut l'impact de la charge de rémunération à base d'actions consolidée et si l'on redresse les chiffres des périodes antérieures pour donner un effet rétroactif au renversement au quatrième trimestre 2009 de la provision cumulative pour droits de licence de la partie II du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), le bénéfice d'exploitation affichait une baisse de 2,6 % en 2011, contre une hausse de 8,2 % en 2010.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 201,0 M\$ (3,14 \$ par action de base), contre 225,3 M\$ (3,50 \$ par action de base) en 2010, soit une baisse de 24,3 M\$ (0,36 \$ par action de base).

- Cette diminution s'explique surtout par :
 - la hausse de 113,0 M\$ de la charge d'amortissement.Contrebalancée en partie par :
 - un écart favorable de 8,5 M\$ au chapitre du gain sur évaluation et conversion d'instruments financiers ;
 - l'augmentation de 8,3 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
 - la baisse de 6,9 M\$ de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux ;
 - la baisse de 5,7 M\$ de la perte sur refinancement de dettes.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 191,5 M\$ en 2011 (2,99 \$ par action de base), contre 220,6 M\$ (3,42 \$ par action de base) en 2010, soit une baisse de 29,1 M\$ (0,43 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 512,2 M\$, soit une hausse de 113,0 M\$ qui s'explique essentiellement par l'impact d'importants investissements en immobilisations réalisés en 2010 et en 2011 dans le secteur Télécommunications, dont le début de l'amortissement des immobilisations et des licences relatives au réseau 4G, à la suite de son lancement en septembre 2010 et l'impact de la stratégie promotionnelle axée sur la location d'équipements.

Frais financiers de 322,9 M\$, en légère hausse de 0,3 M\$.

- La hausse des taux d'intérêt de base et l'impact sur le taux moyen de la dette du rééquilibrage entre les portions à taux fixe et à taux variable a été contrebalancée par la diminution de 1,5 % à 0,1 % des taux d'intérêt applicables aux débtures échangeables série 2001 et série Abitibi, et par une variation favorable de 7,1 M\$ des autres frais financiers reflétant, entre autres, une réduction des intérêts à la suite du règlement d'un litige.

Gain sur évaluation et conversion d'instruments financiers de 54,6 M\$ en 2011, contre un gain de 46,1 M\$ en 2010, soit un écart favorable de 8,5 M\$.

- Cet écart s'explique par la variation favorable de la juste valeur des options de règlement anticipé due à la fluctuation des taux d'intérêt et des primes de crédit et à la fluctuation de la portion inefficace des instruments financiers dérivés.

Charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 30,2 M\$ en 2011, contre 37,1 M\$ en 2010, soit un écart favorable de 6,9 M\$.

- Dans le cadre de la mise en service de son réseau 4G au troisième trimestre 2010, le secteur Télécommunications a enregistré en 2011 une charge de 14,8 M\$ relativement aux frais de migration, par rapport à 13,9 M\$ en 2010. De plus, une charge pour restructuration d'autres activités d'exploitation de 0,6 M\$ a été inscrite en 2011, tout comme en 2010. Un gain de 3,3 M\$ lié à l'aliénation d'éléments d'actif et une charge de dépréciation d'actifs de 0,2 M\$ avaient également été enregistré dans le secteur Télécommunications en 2010.
- Une charge nette pour restructuration des activités d'exploitation de 11,0 M\$ en relation avec des programmes de réduction d'effectifs a été enregistrée dans le secteur Médias d'information en 2011, contre 17,9 M\$ en 2010. Dans le cadre de ces mesures, une charge de dépréciation d'actifs incorporels de 0,8 M\$ a été inscrite dans ce secteur en 2011, contre 3,5 M\$ en 2010. Par ailleurs, certains actifs avaient été vendus en 2010, résultant en un gain net de 4,9 M\$.
- En 2010, le secteur Télédiffusion avait décidé de mettre fin à la programmation de la chaîne de télévision généraliste Sun TV dès la mise en ondes du nouveau service spécialisé Sun News. Conformément à ce repositionnement, le secteur Télédiffusion avait enregistré en 2010 une charge de dépréciation d'actifs de 8,2 M\$ sur certains équipements et droits de diffusion, contre une charge de dépréciation d'actifs de 0,7 M\$ inscrite en 2011. De plus, une charge de restructuration de 0,8 M\$ a été enregistrée en 2011 principalement liée à l'abolition de postes, contre 1,4 M\$ en 2010. Finalement, le secteur Télédiffusion a enregistré une charge pour autres éléments spéciaux de 0,2 M\$ en 2011 ainsi qu'un gain sur disposition d'actifs de 0,5 M\$ en 2010.
- Une charge nette pour restructuration des activités d'exploitation dans d'autres secteurs de 0,2 M\$ a été enregistrée en 2011, contre 0,9 M\$ en 2010, ainsi qu'une charge pour autres éléments spéciaux de 1,1 M\$ en 2011, contre un gain de 0,8 M\$ en 2010.

Perte sur refinancement de dettes de 6,6 M\$ en 2011, contre une perte de 12,3 M\$ en 2010.

- Le 18 juillet 2011, Vidéotron a remboursé un montant en capital de 255,0 M\$US de ses billets de premier rang émis et en circulation portant intérêt à 6 7/8 % et échéant en 2014, et a réglé les contrats de couverture afférents, pour une contrepartie en espèces totale de 303,1 M\$. Cette transaction a entraîné un gain sur refinancement de dettes de 2,7 M\$.
- Le 15 février 2011, Corporation Sun Media a remboursé et retiré la totalité de ses billets de premier rang à un taux de 7 5/8 %, d'un montant en capital global de 205,0 M\$US, et a réglé les contrats de couvertures afférents représentant une contrepartie en espèces totale de 308,2 M\$. Cette transaction a entraîné une perte sur refinancement de dettes de 9,3 M\$.
- Le 14 janvier 2010, Quebecor Média avait prépayé des sommes tirées sur son prêt à terme « B » pour un montant total de 170,0 M\$US et réglé une partie correspondante de ses contrats de couverture afférents pour une contrepartie en espèces totale de 206,7 M\$. Cette transaction avait entraîné l'enregistrement aux résultats d'une perte sur refinancement de dettes de 10,4 M\$.
- En mai 2010, Osprey Media avait remboursé le solde de sa facilité de crédit à terme et réglé les contrats de couverture afférents pour une contrepartie totale en espèces de 116,3 M\$. Cette transaction avait entraîné l'enregistrement aux résultats d'une perte sur refinancement de dettes de 1,9 M\$.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 141,4 M\$ (taux d'imposition effectif de 27,0 %) en 2011, comparativement à 151,7 M\$ (taux d'imposition effectif de 24,9 %) en 2010.

- L'écart favorable de 10,3 M\$ s'explique par la diminution du bénéfice avant impôts, contrebalancée en partie par l'impact de la baisse des passifs d'impôts différés enregistrée en 2010, résultant de l'évolution des dossiers de vérification fiscale, de la jurisprudence et de la législation fiscale.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Quebecor Média de 21,9 M\$ en 2011, contre 103,6 M\$ en 2010 (tableau 5).

- Cet écart défavorable de 81,7 M\$ s'explique principalement par :
 - l'augmentation de 91,7 M\$ des acquisitions d'immobilisations, surtout attribuable à l'impact de la stratégie promotionnelle axée sur la location d'équipements du secteur Télécommunications ;
 - un écart défavorable de 41,0 M\$ au chapitre du produit de l'aliénation d'éléments d'actif, essentiellement attribuable à la vente de certains actifs corporels dans le secteur Médias d'information en 2010 ;
 - la baisse de 15,7 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
 - la hausse de 10,5 M\$ de la portion monétaire de la charge d'intérêt.
- Contrebalancés en partie par :
- l'écart favorable de 74,2 M\$ au chapitre des impôts exigibles.

Tableau 5

Flux de trésorerie libres liés à l'exploitation des activités poursuivies de Quebecor Média

(en millions de dollars canadiens)

	2011		2010	
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs :				
Télécommunications	306,5	\$	331,7	\$
Médias d'information	131,2		212,5	
Télédiffusion	14,2		51,3	
Loisir et divertissement	18,6		18,0	
Technologies et communications interactives	3,6		3,4	
Siège social et autres	1,8		3,8	
	475,9		620,7	
Portion monétaire des frais d'intérêt ¹	(298,7)		(288,2)	
Portion monétaire de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	(28,7)		(33,9)	
Impôts exigibles	17,7		(56,5)	
Autres	(2,1)		0,8	
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	(142,2)		(139,3)	
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies	21,9	\$	103,6	\$

¹ Intérêts sur la dette à long terme, conversion de devises sur les éléments d'exploitation et autres frais d'intérêt.

Tableau 6

Rapprochement des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs de Quebecor Média avec le bénéfice d'exploitation de cette filiale

(en millions de dollars canadiens)

	2011		2010	
Bénéfice d'exploitation	1 336,2	\$	1 351,9	\$
Acquisitions d'immobilisations	(780,7)		(689,0)	
Acquisitions d'actifs incorporels	(91,6)		(95,2)	
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif ¹	12,0		53,0	
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs	475,9	\$	620,7	\$

¹ Y compris la vente de certains actifs corporels, en 2010, dans le secteur Médias d'information.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Le secteur Télécommunications de Quebecor Média est, par l'entremise de Vidéotron, le plus important câblodistributeur du Québec et le troisième du Canada en fonction du nombre de clients. Son réseau à la fine pointe de la technologie rejoint 2 657 300 résidences. Au 31 décembre 2011, le nombre total d'unités de service s'établissait à 4 689 900. Au 31 décembre 2011, Vidéotron comptait 1 861 500 clients à ses services de télédistribution, dont 1 400 800 à illico télé numérique. En outre, l'entreprise est un fournisseur de services Internet et de téléphonie avec 1 332 500 clients à ses services d'accès Internet par câble et 1 205 300 clients à son service de téléphonie par câble. De plus, en septembre 2010, Vidéotron a lancé son réseau 4G, qui offre un service de téléphonie mobile évolué, y compris l'accès Internet haute vitesse, la télévision mobile et de nombreuses autres fonctions disponibles sur ses appareils mobiles (téléphones intelligents). Au 31 décembre 2011, Vidéotron comptait 290 600 lignes à son service de téléphonie mobile. En outre, Vidéotron comprend Vidéotron Service Affaires, un fournisseur de services complets de télécommunications d'affaires, qui comprend la téléphonie, la transmission de données à haute vitesse, l'accès Internet, l'hébergement et la télédistribution. Vidéotron est également présente dans la location et la vente au détail de DVD, de Blu-ray et de jeux vidéo par l'intermédiaire de sa filiale Le SuperClub Vidéotron Itée (« Le SuperClub Vidéotron ») et de son réseau de franchises. Enfin, le secteur Télécommunications comprend les activités de deux sites Internet spécialisés, soit les services en ligne destinés à l'emploi et à la formation (*jobboom.com*) et à la rencontre (*reseaucontact.com*).

Résultats d'exploitation de l'exercice 2011

Revenus de 2,43 G\$, soit une progression de 201,9 M\$ (9,1 %).

- Les revenus totaux des services de télédistribution ont franchi pour la première fois le cap du milliard de dollars pour se chiffrer à 1,01 G\$, soit une croissance de 62,0 M\$ (6,5 %), principalement due à l'augmentation des revenus par client, générée par la hausse de certains tarifs et le succès des forfaits HD, ainsi qu'à la hausse des commandes à la télévision payante et à l'impact de la croissance de la clientèle.
- Revenus des services d'accès Internet de 698,2 M\$, en hausse de 54,0 M\$ (8,4 %). Cet écart favorable s'explique surtout par l'augmentation de la clientèle, la hausse de certains tarifs et la migration des clients vers des forfaits de services plus performants.
- Revenus du service de téléphonie par câble de 436,7 M\$, soit une hausse de 26,8 M\$ (6,5 %) provenant surtout de la progression de la clientèle et du nombre de lignes par client.
- Revenus du service de téléphonie mobile de 112,7 M\$, une progression de 59,6 M\$ (112,1 %) due pour l'essentiel à la croissance de la clientèle, notamment en raison du lancement du nouveau réseau en septembre 2010.
- Revenus de Vidéotron Service Affaires de 63,0 M\$, en hausse de 3,2 M\$ (5,4 %), surtout attribuable à une croissance des revenus provenant des solutions réseau.
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 55,9 M\$, en baisse de 4,0 M\$ (-6,7 %). Cette diminution s'explique surtout par les stratégies promotionnelles axées sur la location d'équipements de télédistribution, contrebalancées en partie par la hausse des ventes d'équipements en téléphonie mobile.
- Revenus de Le SuperClub Vidéotron de 21,6 M\$, soit un recul de 1,6 M\$ (-6,9 %) surtout attribuable à la fermeture de certains magasins en 2011, contrebalancé en partie par une hausse des redevances provenant des franchisés.
- Revenus autres de 29,9 M\$, en hausse de 1,9 M\$ (6,8 %).

RMPA de Vidéotron de 103,28 \$ en 2011, contre 95,73 \$ en 2010, soit une croissance de 7,55 \$ (7,9 %).

Statistiques de clientèles

Unités de service – Au 31 décembre 2011, le nombre total d'unités de service s'établissait à 4 689 900, soit une hausse de 375 800 (8,7 %) par rapport à la fin de 2010 (tableau 7). L'addition nette d'unités de service en 2011 correspond à une hausse de 39,3 % par rapport à la croissance affichée en 2010. Il s'agit de la plus forte croissance annuelle d'unités de service en nombre absolu depuis trois ans. Cet excellent rendement s'explique par l'efficacité des stratégies de commercialisation des services combinés, dont le service de téléphonie mobile, dans un contexte de changement technologique relatif à la diffusion des signaux télévisuels. Le nombre d'unités de service avait augmenté de 269 700 en 2010. Les unités de service représentent l'addition des clients des services de télédistribution, d'accès Internet et de téléphonie par câble, à laquelle est ajouté le nombre de lignes en téléphonie mobile.

Télédistribution – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a augmenté de 49 900 (2,8 %) en 2011 (tableau 7) contre une hausse de 34 600 en 2010. Au 31 décembre 2011, les services de télédistribution de Vidéotron desservait 1 861 500 clients, soit un taux de pénétration des résidences câblées de 70,1 %, en regard de 69,3 % un an auparavant (ce taux correspond au nombre de clients du service par rapport au nombre total de résidences desservies par le réseau de câblodistribution, soit 2 657 300 résidences à la fin de décembre 2011).

- Au 31 décembre 2011, le service de télé numérique desservait 1 400 800 clients et en avait recruté 181 200 en 2011, soit une hausse de 14,9 %, contre une augmentation de 135 500 en 2010. Il s'agit de la plus forte croissance annuelle de clientèle à la télé numérique depuis le lancement du service en 1999. Au 31 décembre 2011, le taux de pénétration des résidences câblées par le service illico télé numérique s'élevait à 52,7 %, contre 46,7 % un an plus tôt.
- La migration du service de télédistribution analogique vers le numérique est la principale raison expliquant la diminution de 131 300 clients (-22,2 %) au service de télédistribution analogique en 2011. À titre comparatif, ce service avait accusé une baisse de 100 900 clients en 2010.

Accès Internet par câble – Le nombre de clients au service d'accès Internet par câble se chiffrait à 1 332 500 au 31 décembre 2011, en hausse de 80 400 (6,4 %) par rapport à la fin de 2010 (tableau 7). En comparaison, ce service avait recruté 81 500 clients en 2010. Au 31 décembre 2011, les services d'accès Internet par câble affichaient un taux de pénétration des résidences câblées de 50,1 %, en regard de 47,9 % un an plus tôt.

Téléphonie par câble – À la fin de décembre 2011, ce service comptait 1 205 300 clients, en hausse de 91 000 clients (8,2 %) par rapport à la fin de 2010. Ce service avait recruté 100 300 clients en 2010 (tableau 7). Au 31 décembre 2011, le service de téléphonie IP affichait un taux de pénétration des résidences câblées de 45,4 %, contre 42,7 % pour la même période de 2010.

Téléphonie mobile – Au 31 décembre 2011, le nombre de lignes à la téléphonie mobile s'établissait à 290 600, soit une augmentation de 154 500 (113,5 %) par rapport à la fin de 2010. Ce service avait recruté 53 300 clients en 2010 (tableau 7). Au 31 décembre 2011, le nombre de lignes en fonction sur le réseau d'ERMV (exploitants de réseau mobile virtuel) s'élevait à 3 100.

Tableau 7

Statistiques de la clientèle du secteur Télécommunications à la fin de chaque année (2007 à 2011)

(en milliers de clients)

	2011	2010	2009	2008	2007
Télédistribution :					
Analogique	460,7	592,0	692,9	788,3	869,9
Numérique	1 400,8	1 219,6	1 084,1	927,3	768,2
	1 861,5	1 811,6	1 777,0	1 715,6	1 638,1
Internet par câble	1 332,5	1 252,1	1 170,6	1 063,8	933,0
Téléphonie par câble	1 205,3	1 114,3	1 014,0	852,0	636,4
Téléphonie mobile ¹	290,6	136,1	82,8	63,4	45,1
Total (unités de services)	4 689,9	4 314,1	4 044,4	3 694,8	3 252,6

¹ En milliers de lignes.

Bénéfice d'exploitation de 1,10 G\$, en hausse de 51,5 M\$ (4,9 %).

- La hausse du bénéfice d'exploitation s'explique surtout par :
 - l'impact de la hausse des revenus ;
 - la baisse de 10,6 M\$ de la charge du régime de rémunération à base d'actions.
- Contrebalancés en partie par :
 - la hausse des frais d'exploitation, dont les coûts liés à la mise en place du réseau 4G comprenant les coûts d'acquisition d'environ 489 \$ par nouvelle ligne (soit les coûts directs, y compris les frais de ventes, de publicité et de marketing, ainsi que les subventions sur les appareils) et les coûts généraux liés à l'exploitation des sites ;
 - certains frais d'exploitation étaient capitalisés au cours de la période de mise en place du nouveau réseau de services mobiles, ce qui explique aussi l'écart défavorable des frais d'exploitation en 2011 par rapport à 2010.

- Si l'on exclut la variation de la charge liée au régime de rémunération à base d'actions et si l'on redresse les chiffres de toutes les périodes antérieures pour donner effet à l'ajustement au quatrième trimestre 2009 des droits de licence de la partie II du CRTC, le bénéfice d'exploitation du secteur a augmenté 3,9 % en 2011, contre une hausse de 9,7 % en 2010.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 54,8 % en 2011, contre 53,0 % en 2010.

- Cette augmentation est surtout attribuable à la hausse des coûts d'exploitation liée à la mise en place du réseau 4G, contrebalancée en partie par l'impact de la hausse des tarifs.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 306,5 M\$ en 2011, contre 331,7 M\$ en 2010, soit une diminution de 25,2 M\$ (tableau 8).

- La hausse de 51,5 M\$ du bénéfice d'exploitation a été contrebalancée par l'augmentation de 73,9 M\$ des acquisitions d'immobilisations, surtout attribuable à l'impact de la stratégie promotionnelle axée sur la location d'équipements.

Tableau 8 : Télécommunications
Flux de trésorerie d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010
Bénéfice d'exploitation	1 098,8 \$	1 047,3 \$
Acquisitions d'immobilisations	(725,3)	(651,4)
Acquisition d'actifs incorporels	(73,2)	(71,9)
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	6,2	7,7
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	306,5 \$	331,7 \$

Médias d'information

Le secteur Médias d'information de Quebecor Média exploite, par l'entremise de Corporation Sun Media, la première chaîne de journaux au Canada en fonction des tirages de journaux vendus et distribués gratuitement, selon des statistiques internes. Au 31 décembre 2011, Corporation Sun Media publiait 36 quotidiens vendus et 6 quotidiens gratuits, et était présente dans 9 des 10 plus importants marchés urbains du Canada. En outre, elle publie 236 journaux régionaux hebdomadaires, magazines, guides d'achats hebdomadaires, publications agricoles et autres publications spécialisées. Au 31 décembre 2011, les tirages cumulatifs des journaux vendus et gratuits du secteur Médias d'information s'élevaient à environ 15,7 millions d'exemplaires par semaine, selon des statistiques internes. Corporation Sun Media détient une participation de 49 % dans la chaîne spécialisée d'information et d'opinion de langue anglaise Sun News, lancée en avril 2011, formant ainsi un partenariat d'affaires avec Groupe TVA qui possède une participation de 51 %.

Les journaux de Corporation Sun Media diffusent des informations en mode traditionnel imprimé, ainsi que par l'intermédiaire de 8 portails d'informations de quotidiens urbains, soit *journaldemontreal.com*, *journaldequebec.com*, *ottawasun.com*, *torontosun.com*, *lfpres.com*, *winnipegssun.com*, *edmontonsun.com* et *calgarysun.com*, ainsi que 223 portails de journaux régionaux, de journaux gratuits, de magazines et d'informations spécialisées. De plus, le réseau Canoë exploite plusieurs sites, dont *canoe.ca*, *canoe.tv* et *lesacplus.ca*, et propose des services en ligne de commerce électronique destinés à l'habitation (*micasa.ca*), à l'automobile (*autonet.ca*), aux réseaux sociaux (*espace.canoe.ca*), aux petites annonces (*vitevitevite.ca*) et aux solutions de publicité au coût par clic (*canoeklix.com*). En 2011, Corporation Sun Media a acquis *stealthedeal.com*, un site Internet de bons de réduction. Les portails du secteur Médias d'information rejoignent plus de 9,3 millions de visiteurs uniques par mois au Canada, dont 5,0 millions au Québec (selon les données de comScore Media Metrix pour le mois de décembre 2011).

De plus, le secteur Médias d'information est actif dans le domaine de la distribution de journaux, de magazines, d'encarts et de circulaires par l'entremise, entre autres, de Réseau Quebecor Média inc. (« Réseau Quebecor Média »). Le secteur comprend aussi Agence QMI, une agence de presse qui fournit du contenu à l'ensemble de Quebecor Média ainsi qu'à des clients externes. Il offre aussi à d'autres éditeurs des services d'imprimerie commerciale et des services connexes par l'intermédiaire de son réseau national d'impression et de production. Par l'intermédiaire de Quebecor PagesMédia, le secteur Médias d'information regroupe les activités d'édition d'annuaires dans leur version en ligne.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2011

Revenus de 1,02 G\$, en hausse de 3,4 M\$ (0,3 %).

- Revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 14,2 %, revenus publicitaires stables et revenus de tirage en baisse de 5,1 %.
- Les revenus des quotidiens urbains ont diminué de 3,6 %, tandis que ceux des journaux régionaux ont augmenté de 3,5 %. En excluant les acquisitions d'entreprises, les revenus des journaux régionaux ont diminué de 2,3 %.
- Les revenus des portails ont diminué de 5,2 %, dû pour l'essentiel à une baisse des revenus des portails spécialisés, expliquée surtout par le transfert à la filiale Nurun des activités intersociétés de création de site Web et par une diminution des revenus de publicité.

Bénéfice d'exploitation de 150,1 M\$, en baisse de 41,3 M\$ (-21,6 %).

- Cette diminution est principalement attribuable à :
 - l'écart défavorable lié aux investissements dans Réseau Quebecor Média et Quebecor PagesMédia ;
 - l'impact de la baisse des revenus des quotidiens urbains et des revenus comparables des journaux régionaux ;
 - la hausse de certains frais d'exploitation, dont les frais liés au lancement de journaux régionaux au Québec ;
 - l'impact de la hausse du prix du papier de 4,7 M\$.

Contrebalancés en partie par :

- l'incidence favorable de la rationalisation des avantages postérieurs à la retraite pour un montant de 5,8 M\$;
 - la variation favorable de 3,9 M\$ liée au régime de rémunération à base d'actions ;
 - l'incidence favorable de 2,4 M\$ lié aux mesures de restructuration annoncées en novembre 2011 ;
 - l'écart favorable de 2,4 M\$ sur le plan des crédits d'impôts multimédias sur la main-d'œuvre ;
 - la contribution des entreprises acquises.
- En excluant l'impact de la charge de rémunération à base d'actions ainsi que les investissements dans Réseau Quebecor Média et Quebecor PagesMédia, la baisse du bénéfice d'exploitation en 2011 s'est établie à 12,7 %, contre une hausse de 4,7 % en 2010.

Les mesures de restructuration du secteur Médias d'information, instaurées depuis la fin de 2008, comprennent des réductions d'effectifs, la consolidation des activités de prépresse et des salles d'expédition et de presse, la centralisation des processus administratifs, la consolidation des réseaux de distribution, ainsi que d'autres mesures de centralisation et d'optimisation des ressources visant les activités du secteur dans toutes les régions. Par ailleurs, parallèlement aux mesures de restructuration, des sources additionnelles de revenus continuent d'être explorées, y compris celles liées aux offres intégrées et convergentes présentées aux partenaires d'affaires, dont les initiatives de vente du Bureau de ventes nationales QMI et l'offre intégrée de produits et services de Réseau Quebecor Média, et celles relatives à la commercialisation des contenus d'Agence QMI.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Médias d'information (exprimés en pourcentage des revenus) de 85,3 % en 2011, contre 81,1 % en 2010.

- Cette hausse s'explique surtout par :
 - les investissements dans le lancement de nouveaux journaux régionaux au Québec, Réseau Quebecor Média et Quebecor PagesMédia ;
 - l'impact défavorable lié à la composante fixe des coûts d'exploitation (qui ne fluctue pas en proportion de la baisse des revenus) ;
 - l'impact de la hausse du prix du papier.

Contrebalancés en partie par :

- les réductions de coûts liées aux avantages postérieurs à la retraite, aux régimes de rémunération et aux crédits d'impôts sur la main-d'œuvre.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 131,2 M\$ en 2011, contre 212,5 M\$ en 2010 (tableau 9).

- Cette baisse de 81,3 M\$ s'explique surtout par la diminution de 41,3 M\$ du bénéfice d'exploitation et par un écart défavorable de 38,9 M\$ au chapitre du produit de l'aliénation d'éléments d'actif, lié surtout à la vente de certains actifs corporels en 2010.

Tableau 9 : Médias d'information

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010
Bénéfice d'exploitation	150,1 \$	191,4 \$
Acquisitions d'immobilisations	(13,7)	(11,4)
Acquisition d'actifs incorporels	(10,8)	(12,0)
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif ¹	5,6	44,5
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	131,2 \$	212,5 \$

¹ Y compris la vente de certains actifs corporels en 2010.

Télédiffusion

Le secteur Télédiffusion est, par l'entremise de Groupe TVA, le plus important réseau de télévision privé de langue française en Amérique du Nord. Groupe TVA est propriétaire unique de 6 des 10 stations qui forment le Réseau TVA, ainsi que des services spécialisés LCN, addik^{TV}, Argent, Prise 2, YOOPA, CASA, Mlle et TVA Sports. De plus, Groupe TVA possède une participation dans deux des stations affiliées du Réseau TVA et dans la chaîne spécialisée Évasion. Elle possède une participation de 51 % dans la chaîne spécialisée d'information et d'opinion de langue anglaise Sun News, lancée en avril 2011, en association avec Corporation Sun Media qui en détient 49 %. Groupe TVA est active dans la production commerciale par l'intermédiaire de sa division TVA Accès, dans le domaine du téléachat et de boutiques en ligne par l'intermédiaire de sa filiale TVA Boutiques inc., ainsi que dans le secteur de la distribution de films et de produits télévisuels grâce à sa division TVA Films. Par l'entremise de sa filiale TVA Publications inc. (« TVA Publications »), l'entreprise exploite plus d'une vingtaine de marques se déclinant dans plus de 75 magazines, qui se spécialisent dans des créneaux d'intérêt général et de divertissement. Elle s'impose à ce titre comme le premier éditeur de magazines francophones au Québec. La division TVA Studio de TVA Publications se spécialise dans les activités de production commerciale pour les magazines.

Groupe TVA a annoncé le 22 décembre 2011 une entente en vertu de laquelle elle vendra ses participations respectives de 50 % et de 51 % dans les chaînes spécialisées mysteryTV et The Cave.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2011

Revenus de 445,5 M\$, en baisse de 2,7 M\$ (-0,6 %).

- Les revenus des activités de télévision ont augmenté de 1,6 M\$, ce qui s'explique surtout par :
 - l'augmentation des revenus publicitaires et d'abonnement des chaînes spécialisées ;
 - la hausse des revenus du Réseau TVA, dont l'augmentation de ses revenus de publicité, de production et de vente de contenus ;
 - la progression des revenus de TVA Accès.

Contrebalancées en partie par :

- le recul des revenus publicitaires compte tenu du repositionnement de la chaîne généraliste Sun TV à la suite de la création de Sun News ;
 - la baisse des revenus de TVA Films en raison de la sortie d'un plus grand nombre de titres à succès en 2010.
- Les revenus totaux d'édition ont diminué de 4,4 M\$, surtout en raison d'une baisse des revenus en kiosque et des revenus publicitaires, contrebalancée en partie par une hausse des revenus de TVA Studio.

Bénéfice d'exploitation de 50,5 M\$, en baisse de 24,4 M\$ (-32,6 %).

- Bénéfice d'exploitation des activités de télévision en baisse de 23,3 M\$, qui s'explique surtout par :
 - les pertes d'exploitation durant la période de démarrage des chaînes spécialisées Sun News, TVA Sports et Mlle ;
 - la hausse des coûts de contenus du Réseau TVA et des chaînes spécialisées attribuable à la stratégie de programmation.

Contrebalancées en partie par :

- l'impact de la croissance des revenus publicitaires et d'abonnement des chaînes spécialisées.
- Les activités d'édition ont dégagé un bénéfice d'exploitation en baisse de 1,0 M\$, qui s'explique surtout par l'impact de la baisse des revenus, contrebalancé en partie par des économies de frais d'exploitation.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion (exprimés en pourcentage des revenus) de 88,7 % en 2011, contre 83,3 % en 2010. Cette augmentation des coûts en proportion des revenus s'explique surtout par l'augmentation des frais d'exploitation liés au lancement des nouvelles chaînes spécialisées Sun News, TVA Sports et Mlle, et par la hausse des coûts de contenus.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 14,2 M\$ en 2011, contre 51,3 M\$ en 2010, soit une diminution de 37,1 M\$ (tableau 10). Cet écart est surtout attribuable à la baisse de 24,4 M\$ du bénéfice d'exploitation et à l'augmentation de 12,0 M\$ des acquisitions d'immobilisations expliquée dans ce dernier cas principalement par les investissements dans les nouvelles chaînes spécialisées.

Tableau 10 : Télédiffusion
Flux de trésorerie d'exploitation
 (en millions de dollars canadiens)

	2011		2010	
Bénéfice d'exploitation	50,5	\$	74,9	\$
Acquisitions d'immobilisations	(30,5)		(18,5)	
Acquisition d'actifs incorporels	(5,8)		(5,9)	
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	-		0,8	
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	14,2	\$	51,3	\$

Autre développement en 2011

Le 17 mars 2011, Groupe TVA a déposé une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités dans le but de racheter pour annulation, entre le 21 mars 2011 et le 20 mars 2012, un maximum de 972 545 actions classe B de Groupe TVA, représentant approximativement 5 % du nombre d'actions classe B émises et en circulation à la date du dépôt de l'offre. En 2011, aucune action classe B n'a été rachetée pour annulation.

Loisir et divertissement

Les activités de la Société dans le secteur Loisir et divertissement comprennent principalement la vente au détail de CD, de livres, de DVD et de Blu-ray, d'instruments de musique, de jeux et de jouets, de jeux vidéo, d'idées cadeaux et de magazines par l'intermédiaire du réseau de magasins du Groupe Archambault inc. (« Groupe Archambault ») et du site de commerce électronique *archambault.ca*. Elles comprennent également la vente de musique et de livres en ligne par téléchargement, la distribution de disques et de vidéos (Distribution Select), la distribution de musique destinée aux boutiques de téléchargement (Select Digital), la production de disques et de vidéos (Musicor), la captation de concerts en direct, la production de vidéos de spectacles et de publicités télévisuelles (Les Productions Select TV), ainsi que la production de spectacles (Musicor Spectacles). Par l'intermédiaire de Musicor Spectacles et de Les Productions Select TV, Groupe Archambault s'impose comme une entreprise pleinement intégrée de l'industrie de la musique au Canada, un producteur offrant un éventail complet de solutions médias et un joueur de plus en plus actif dans l'industrie du spectacle et des événements culturels.

De plus, le secteur Loisir et divertissement est présent dans l'industrie du livre (secteur Livres), plus particulièrement dans l'édition scolaire avec Les Éditions CEC inc. dans la littérature générale par l'intermédiaire de 16 maisons d'édition ainsi que dans la distribution par l'intermédiaire de Messageries ADP inc. (« Messageries ADP ») qui distribue en exclusivité quelque 165 éditeurs québécois et européens francophones. Les maisons d'édition générale et Messagerie ADP sont réunis sous Groupe Sogides inc.

Le secteur regroupe également les activités de L'Armada de Blainville-Boisbriand, une équipe de hockey de la LHJMQ et celles de BlooBuzz, une nouvelle entreprise québécoise de jeux vidéos créée en février 2012.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2011

Revenus de 312,9 M\$, en hausse de 10,4 M\$ (3,4 %).

- Hausse de 8,3 % des revenus de Groupe Archambault qui s'explique surtout par :
 - une augmentation de 25,2 % des revenus de distribution, surtout attribuable aux nouvelles activités intersociétés de distribution de DVD ;
 - une croissance des ventes en production due à des revenus plus élevés provenant de la production de spectacles et de disques, dont le succès obtenu avec la production du spectacle *Le retour de nos idoles*.
- Baisse de 5,1 % des revenus du secteur Livres qui s'explique principalement par la réduction des ventes de manuels en édition scolaire, due à la fin du processus de réforme scolaire au Québec, de même qu'à la baisse des revenus de distribution et d'édition en littérature générale.

Bénéfice d'exploitation de 26,6 M\$ en 2011, en baisse de 1,0 M\$ par rapport à 2010. Cet écart défavorable s'explique par la diminution des revenus du secteur Livres, contrebalancée par l'incidence positive de la hausse des revenus et des marges de Groupe Archambault.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 18,6 M\$ en 2011, contre 18,0 M\$ en 2010 (tableau 11).

- Cet écart favorable de 0,6 M\$ s'explique par la baisse de 1,5 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels, contrebalancée par la diminution de 1,0 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Tableau 11 : Loisir et divertissement

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010
Bénéfice d'exploitation	26,6 \$	27,6 \$
Acquisitions d'immobilisations	(6,3)	(4,2)
Acquisition d'actifs incorporels	(1,8)	(5,4)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif	0,1	—
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	18,6 \$	18,0 \$

Technologies et communications interactives

Le secteur Technologies et communications interactives est constitué de Nurun, une entreprise qui déploie des activités de développement de sites Internet, d'intranets et d'extranets, de plateformes techniques, de commerce électronique, de télévision interactive et de solutions de publication automatisée, mais aussi de stratégies et de programmes de marketing et de gestion de la relation client en ligne. Nurun possède des bureaux en Amérique du Nord, en Europe et en Chine.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2011

Revenus de 120,9 M\$, en hausse de 22,9 M\$ (23,4 %).

- Cette augmentation s'explique surtout par :
 - la hausse des activités auprès de clients au Canada (générées entre autres par le transfert d'activités technologiques intersociétés auparavant inscrites dans le secteur Médias d'information) et en Europe ;
 - l'impact de l'acquisition d'une agence de communication numérique aux États-Unis au troisième trimestre 2011.

Contrebalancés partiellement par :

- un ralentissement des activités aux États-Unis.

Bénéfice d'exploitation de 7,9 M\$, en hausse de 1,9 M\$ (31,7 %) surtout en raison de l'incidence favorable de l'augmentation des revenus.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 3,6 M\$ en 2011, contre 3,4 M\$ en 2010 (tableau 12).

- Cet écart favorable de 0,2 M\$ s'explique par la hausse de 1,9 M\$ du bénéfice d'exploitation, contrebalancée en partie par une augmentation de 1,7 M\$ des acquisitions d'immobilisations.

Tableau 12 : Technologies et communications interactives

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010
Bénéfice d'exploitation	7,9 \$	6,0 \$
Acquisitions d'immobilisations	(4,3)	(2,6)
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	3,6 \$	3,4 \$

COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2011 ET 2010

Le quatrième trimestre des secteurs Médias d'information, Télédiffusion, Loisir et divertissement et Technologies et communications interactives incluait une semaine supplémentaire en 2011.

Analyse des résultats consolidés de Quebecor

Revenus de 1,15 G\$, en hausse de 59,8 M\$ (5,5 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (43,6 M\$ ou 7,4 % des revenus du secteur), Loisir et divertissement (8,6 M\$ ou 8,8 %), Médias d'information (8,6 M\$ ou 3,2 %) et Technologies et communications interactives (8,1 M\$ ou 29,0 %).
- Diminution dans le secteur Télédiffusion (1,8 M\$ ou - 1,3 %).

Bénéfice d'exploitation de 369,2 M\$, soit une augmentation de 10,1 M\$ (2,8 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (31,5 M\$ ou 12,0 % du bénéfice d'exploitation du secteur).
- Bénéfice d'exploitation stable dans le secteur Technologies et communications interactives.
- Baisse dans les secteurs Médias d'information (10,8 M\$ ou -18,7 %), Télédiffusion (8,6 M\$ ou -29,5 %) et Loisir et divertissement (3,7 M\$ ou -32,7 %).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Quebecor Média a entraîné un écart favorable de 0,3 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au quatrième trimestre 2011, par rapport à la même période de 2010. Par ailleurs, la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Quebecor a entraîné un écart favorable de 8,3 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au quatrième trimestre 2011.
- Si l'on exclut l'impact de la charge de rémunération à base d'actions consolidée et si l'on redresse les chiffres des périodes antérieures pour donner un effet rétroactif au renversement au quatrième trimestre 2009 de la provision cumulative pour droits de licence de la partie II du CRTC, le bénéfice d'exploitation était en hausse de 0,4 % au quatrième trimestre 2011, contre une hausse de 3,8 % à la même période de 2010.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 85,4 M\$ (1,34 \$ par action de base), contre 46,6 M\$ (0,72 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2010, soit une hausse de 38,8 M\$ (0,62 \$ par action de base).

- Cette augmentation s'explique surtout par :
 - un gain sur évaluation et conversion d'instruments financiers de 82,5 M\$ enregistré au quatrième trimestre 2011, contre une perte de 23,6 M\$ au même trimestre de 2010, soit un écart favorable de 106,1 M\$;
 - un écart favorable de 12,2 M\$ au chapitre de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux ;
 - l'augmentation de 10,1 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse de 18,2 M\$ de la charge d'amortissement.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 55,6 M\$ au quatrième trimestre 2011 (0,87 \$ par action de base), contre 58,2 M\$ (0,90 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2010, soit une baisse de 2,6 M\$ (0,03 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 138,2 M\$ au quatrième trimestre 2011, contre 120,0 M\$ au même trimestre de 2010, soit une hausse de 18,2 M\$ qui s'explique essentiellement par l'impact des importants investissements en immobilisations réalisés en 2010 et en 2011 dans le secteur Télécommunications et l'impact de la stratégie promotionnelle axée sur la location d'équipements.

Frais financiers de 77,7 M\$, en baisse de 2,4 M\$.

- La diminution de 1,5 % à 0,1 % des taux d'intérêt applicables aux débetures échangeables série 2001 et série Abitibi, et la variation favorable de 5,5 M\$ des autres frais financiers reflétant, entre autres, une réduction des intérêts à la suite du règlement d'un litige qui a été contrebalancée en partie par l'impact sur le taux moyen de la dette du rééquilibrage entre les portions à taux fixe et à taux variable.

Gain sur évaluation et conversion d'instruments financiers de 82,5 M\$ au quatrième trimestre 2011, contre une perte de 23,6 M\$ à la même période de 2010, soit un écart favorable de 106,1 M\$.

- Cet écart s'explique essentiellement par la variation favorable de la juste valeur des options de règlement anticipé inscrite au quatrième trimestre 2011, contre une variation défavorable au même trimestre de 2010, due dans les deux cas à la fluctuation des taux d'intérêt et des primes de crédit.

Charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 11,2 M\$ au quatrième trimestre 2011, contre 23,4 M\$ au même trimestre de 2010, soit un écart favorable de 12,2 M\$.

- Une charge nette pour restructuration des activités d'exploitation de 8,9 M\$ a été enregistrée dans le secteur Médias d'information au quatrième trimestre 2011 en relation avec les programmes de réduction d'effectifs, comparativement à 13,3 M\$ pour le même trimestre de 2010.
- Dans le cadre de la mise en service de son réseau 4G, le secteur Télécommunications a enregistré au quatrième trimestre 2010 une charge de 9,0 M\$ relativement aux frais de migration. De plus, une charge pour restructuration d'autres activités d'exploitation de 0,6 M\$ a été enregistrée au quatrième trimestre 2011, tout comme en 2010. Un gain de 0,5 M\$ lié à l'aliénation d'éléments d'actif et une charge de dépréciation d'actifs de 0,2 M\$ avaient également été inscrits dans le secteur Télécommunications au quatrième trimestre 2010.
- Dans le cadre du repositionnement de la chaîne de télévision généraliste Sun TV dès la mise en ondes du nouveau service spécialisé Sun News, le secteur Télédiffusion avait enregistré au quatrième trimestre 2010 une charge de dépréciation d'actifs de 0,6 M\$ sur certains équipements et droits de diffusion, contre une charge de 0,1 M\$ inscrite au quatrième trimestre 2011. De plus, une charge pour restructuration de 0,8 M\$ a été comptabilisée au cours du quatrième trimestre 2011 surtout liée à l'abolition de postes, comparativement à 0,6 M\$ au cours de la même période de 2010. Finalement, le secteur Télédiffusion a enregistré une charge pour autres éléments spéciaux de 0,2 M\$ au cours du quatrième trimestre 2011 ainsi qu'un gain sur disposition d'actifs de 0,5 M\$ au quatrième trimestre 2010.
- Une charge nette pour restructuration et autres éléments spéciaux de 0,6 M\$ a été inscrite dans d'autres secteurs au quatrième trimestre 2011, contre 0,1 M\$ au quatrième trimestre 2010.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 60,2 M\$ (taux d'imposition effectif de 26,8 %) au quatrième trimestre 2011, contre 14,1 M\$ (taux d'imposition effectif de 12,6 %) au quatrième trimestre 2010.

- L'écart défavorable de 46,1 M\$, les taux d'imposition effectifs et leurs fluctuations s'expliquent surtout par :
 - la hausse du bénéfice avant impôts ;
 - une réduction, enregistrée au cours du quatrième trimestre 2010, des passifs d'impôts différés résultant de l'évolution des dossiers de vérification fiscale, de la jurisprudence et de la législation fiscale.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Revenus de 634,8 M\$, soit une hausse de 43,6 M\$ (7,4 %) essentiellement en raison des mêmes facteurs que ceux mentionnés dans la section « Comparaison des exercices 2011 et 2010 ».

- Revenus totaux des services de télédistribution de 261,8 M\$, soit une hausse de 15,9 M\$ (6,5 %).
- Revenus des services d'accès Internet de 183,2 M\$, en hausse de 16,9 M\$ (10,2 %).
- Revenus du service de téléphonie par câble de 111,5 M\$, soit une hausse de 4,6 M\$ (4,3 %).
- Revenus du service de téléphonie mobile de 34,3 M\$, en hausse de 17,4 M\$ (103,0 %).
- Revenus de Vidéotron Service Affaires de 16,6 M\$, en hausse de 0,5 M\$ (3,1 %).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 13,7 M\$, en baisse de 11,2 M\$ (-45,0 %).
- Revenus de Le SuperClub Vidéotron de 6,0 M\$, en baisse de 0,5 M\$ (-7,1 %).
- Revenus autres de 7,7 M\$, stables par rapport au quatrième trimestre de 2010.

RMPA de Vidéotron de 106,90 \$ au quatrième trimestre 2011, contre 98,85 \$ à la même période de 2010, en hausse de 8,05 \$ (8,1 %).

Statistiques de clientèle

Unités de service – Hausse de 101 800 unités de service (2,2 %) au quatrième trimestre 2011, contre une augmentation de 84 800 unités de service à la même période de 2010, soit une hausse de 20,0 % de la croissance des unités de service.

Télédistribution – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a augmenté de 17 300 clients (0,9 %) au quatrième trimestre 2011, contre une hausse de 9 600 clients à la même période de 2010.

- Hausse de 52 700 clients (3,9 %) au service de télé numérique au quatrième trimestre 2011, contre une augmentation de 37 300 clients à la même période de 2010.
- Le service de télédistribution analogique a perdu 35 400 clients (-7,1 %), contre une perte de 27 700 clients à la même période de 2010.

Accès Internet par câble – Un total de 26 100 nouveaux clients, soit une hausse de 2,0 %, ont été recrutés au service d'accès Internet par câble, contre 18 300 clients à la période correspondante de 2010.

Téléphonie par câble – Augmentation de 25 900 clients (2,2 %) au quatrième trimestre 2011, contre une progression de 16 200 clients à la même période de 2010.

Téléphonie mobile – Augmentation de 32 500 lignes, soit une hausse de 12,6 %, au quatrième trimestre 2011, contre une hausse de 40 700 lignes à la même période de 2010.

Bénéfice d'exploitation de 294,7 M\$, en hausse de 31,5 M\$ (12,0 %).

- La hausse du bénéfice d'exploitation s'explique surtout par :
 - l'impact de la hausse des revenus.Contrebalancé en partie par :
 - la hausse des frais d'exploitation, dont les coûts liés à l'expansion du réseau 4G.
- Si l'on exclut la variation de la charge liée au régime de rémunération à base d'actions et si l'on redresse les chiffres de toutes les périodes antérieures pour donner effet à l'ajustement au quatrième trimestre 2009 des droits de licence de la partie II du CRTC, le bénéfice d'exploitation du secteur a augmenté de 11,9 % au quatrième trimestre 2011, contre une hausse de 4,5 % à la même période de 2010.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 53,6 % au quatrième trimestre 2011, contre 55,5 % au même trimestre de 2010.

- La composante fixe des coûts d'exploitation n'a pas augmenté en proportion de la hausse des revenus.

Médias d'information

Revenus de 275,6 M\$, en hausse de 8,6 M\$ (3,2 %).

- Revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 23,4 %, revenus de tirage en hausse de 1,9 % et revenus publicitaires en baisse de 0,3 %.
- Les revenus des quotidiens urbains ont diminué de 2,6 %, tandis que ceux des journaux régionaux ont augmenté de 6,2 %. En excluant les acquisitions d'entreprises, les revenus des journaux régionaux sont demeurés stables.
- Les revenus des portails ont diminué de 6,8 %, dû pour l'essentiel à une baisse des revenus des portails spécialisés, expliquée surtout par une diminution des revenus de publicité et par le transfert à la filiale Nurun des activités intersociétés de création de site Web.

Bénéfice d'exploitation de 47,0 M\$, en baisse de 10,8 M\$ (-18,7 %).

- Cette diminution est principalement attribuable à :
 - l'impact de la baisse des revenus des quotidiens urbains ;
 - la hausse de certains frais d'exploitation, dont les frais liés au lancement de journaux régionaux au Québec ;
 - l'écart défavorable lié aux investissements dans Réseau Quebecor Média et Quebecor PagesMédia ;
 - l'écart défavorable de 1,1 M\$ sur le plan des crédits d'impôts multimédias sur la main-d'œuvre.

Contrebalancés en partie par :

- le renversement favorable au quatrième trimestre 2011 de provisions, dont une provision pour litige de 3,7 M\$;
- la contribution des entreprises acquises.
- En excluant l'impact de la charge de rémunération à base d'actions ainsi que les investissements dans Réseau Quebecor Média et Quebecor PagesMédia, la baisse du bénéfice d'exploitation au quatrième trimestre 2011 s'est établie à 9,7 %, contre 11,9 % à la même période de 2010.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Médias d'information (exprimés en pourcentage des revenus) de 82,9 % au quatrième trimestre 2011, contre 78,4 % à la même période de 2010.

- Cette hausse s'explique surtout par :
 - les investissements dans le lancement de nouveaux journaux régionaux au Québec, Réseau Quebecor Média et Quebecor PagesMédia ;
 - l'impact défavorable lié à la composante fixe des coûts d'exploitation qui ne fluctue pas en proportion de la baisse des revenus.

Télédiffusion

Revenus de 131,6 M\$, en baisse de 1,8 M\$ (-1,3 %).

- Les revenus des activités de télévision ont diminué de 1,1 M\$, ce qui s'explique surtout par :
 - la baisse des revenus de TVA Films en raison de la sortie d'un plus grand nombre de titres à succès au quatrième trimestre 2010 ;
 - la baisse des revenus publicitaires du Réseau TVA ;
 - le recul des revenus publicitaires compte tenu du repositionnement de la chaîne généraliste Sun TV à la suite de la création de Sun News.

Contrebalancés en partie par :

- l'augmentation des revenus publicitaires et d'abonnement aux chaînes spécialisées.
- Les revenus totaux d'édition ont diminué de 1,0 M\$, surtout en raison d'une baisse des revenus en kiosque et des revenus publicitaires, contrebalancée par la hausse des revenus de TVA Studio.

Bénéfice d'exploitation de 20,6 M\$, en baisse de 8,6 M\$ (-29,5 %).

- Bénéfice d'exploitation des activités de télévision en baisse de 8,7 M\$, qui s'explique surtout par :
 - les pertes d'exploitation durant la période de démarrage des chaînes spécialisées TVA Sports, Sun News et Mlle ;
 - la hausse des coûts de contenus du Réseau TVA et des chaînes spécialisées, attribuable à la stratégie de programmation ;
 - l'impact de la baisse des revenus.
- Les activités d'édition ont dégagé un bénéfice d'exploitation en hausse de 0,3 M\$ par rapport au quatrième trimestre 2010.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion (exprimés en pourcentage des revenus) de 84,3 % au quatrième trimestre 2011, contre 78,1 % à la même période de 2010. Cette augmentation des coûts en proportion des revenus s'explique surtout par l'augmentation des frais d'exploitation liés au lancement des nouvelles chaînes spécialisées Sun News, TVA Sports et Mlle, et par la hausse des coûts de contenus.

Loisir et divertissement

Revenus de 106,2 M\$, en hausse de 8,6 M\$ (8,8 %) par rapport au quatrième trimestre 2010.

- Hausse de 17,1 % des revenus de Groupe Archambault qui s'explique surtout par :
 - l'augmentation de 5,5 % des ventes au détail due à l'ajout d'une 53^e semaine à l'exercice 2011, ainsi qu'à une progression du commerce électronique par rapport au quatrième trimestre 2010 ;
 - l'augmentation de 41,2 % des revenus de distribution, surtout attribuable aux nouvelles activités intersociétés de distribution de DVD qui ont débuté en juin 2011.

Contrebalancées en partie par :

- une diminution des ventes en production attribuable aux meilleurs résultats enregistrés par les nouveaux disques mis sur le marché au quatrième trimestre 2010.
- Baisse de 15,8 % des revenus du secteur Livres qui s'explique surtout par la diminution des revenus de distribution et d'édition en littérature générale.

Bénéfice d'exploitation de 7,6 M\$, en baisse de 3,7 M\$ (-32,7 %) par rapport à la même période de 2010. Cet écart défavorable est surtout dû à l'impact de la diminution des revenus et de certaines contributions marginales dans le secteur Livres.

Technologies et communications interactives

Revenus de 36,0 M\$, en hausse de 8,1 M\$ (29,0 %).

- Cette augmentation s'explique surtout par :
 - la hausse des activités auprès de clients au Canada (générées, entre autres, par le transfert d'activités technologiques intersociétés auparavant dans le secteur Médias d'information) et en Europe ;
 - l'impact de l'acquisition d'une agence de communication numérique aux États-Unis au troisième trimestre 2011 ;
 - une augmentation des activités auprès du gouvernement du Québec.

Bénéfice d'exploitation stable à 2,5 M\$. L'impact de la hausse des revenus a été contrebalancé par une augmentation des coûts de fonctionnement pour soutenir le rythme de croissance et de développement des affaires.

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE 2011

Exploitation

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de 866,3 M\$ en 2011, contre 809,9 M\$ en 2010.

- Cet écart favorable de 56,4 M\$ s'explique surtout par :
 - l'écart favorable de 74,1 M\$ au chapitre des impôts exigibles ;
 - la hausse de 8,3 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
 - la diminution de 5,2 M\$ de la portion monétaire de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux.

Contrebalancés en partie par :

- l'écart défavorable de 28,3 M\$ des investissements dans les actifs et passifs d'exploitation, expliqué surtout par la variation du régime de rémunération à base d'actions de Quebecor.

Fonds de roulement négatif de 133,3 M\$ au 31 décembre 2011, contre un fonds de roulement négatif de 44,9 M\$ au 31 décembre 2010 reflétant surtout l'impact de la diminution des espèces et quasi-espèces, l'inscription à court terme des facilités de crédit de Corporation Sun Media remboursées en février 2012 et des autres emprunts de la Société venant à échéance en 2012, contrebalancés principalement par les investissements dans les inventaires du secteur Télécommunications.

Financement

Dette consolidée (dette à long terme plus les emprunts bancaires) en hausse de 183,2 M\$ en 2011. Variation nette favorable de 170,7 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

- En 2011, la dette a augmenté pour les raisons suivantes :
 - l'émission par Vidéotron, le 5 juillet 2011, des billets de premier rang d'un montant en capital de 300,0 M\$ pour un produit net de 294,8 M\$, déduction faite des frais de financement de 5,2 M\$. Ces billets portent intérêt à un taux de 6 7/8 %, payables semestriellement les 15 juin et 15 décembre, et viennent à échéance le 15 juillet 2021 ;
 - l'émission par Quebecor Média, le 5 janvier 2011, des billets de premier rang d'un montant en capital de 325,0 M\$ pour un produit net de 319,9 M\$, déduction faite des frais de financement de 5,1 M\$. Ces billets portent intérêt à un taux de 7 3/8 %, payables semestriellement les 15 juin et 15 décembre, et viennent à échéance le 15 janvier 2021 ;
 - l'utilisation par Vidéotron d'un montant de 69,6 M\$ sur sa facilité de crédit à l'exportation garantie ;
 - l'impact défavorable du taux de change estimé à 32,3 M\$. La hausse liée à ce facteur est contrebalancée par une baisse du passif (ou une hausse de l'actif) liée aux ententes de swaps sur devises comptabilisés sous « Instruments financiers dérivés ».

Au cours de la même période, les diminutions de la dette se résument comme suit :

- le remboursement, le 18 juillet 2011, d'un montant en capital de 255,0 M\$US des billets de premier rang de Vidéotron portant intérêt à un taux de 6 7/8 % et échéant en 2014 ;
- le remboursement par anticipation, le 15 février 2011, de la totalité des billets de premier rang en circulation de Corporation Sun Media d'un montant en capital global de 205,0 M\$US portant intérêt à un taux de 7 5/8 % et échéant en 2013 ;
- la baisse de 52,5 M\$ de la dette due à la variation favorable de la juste valeur des dérivés incorporés, expliquée principalement par l'évolution des taux d'intérêt et des primes de crédit ;
- les remboursements courants totalisant 30,2 M\$ sur la facilité de crédit bancaire et autres de Quebecor Média.

- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont passés d'un passif net de 451,2 M\$ au 31 décembre 2010 à un passif net de 280,5 M\$ au 31 décembre 2011. Cette variation favorable nette de 170,7 M\$ a été occasionnée principalement par :
 - le règlement des contrats de couverture par Vidéotron à la suite du remboursement, le 18 juillet 2011, d'un montant en capital de 255,0 M\$US des billets de premier rang de Vidéotron portant intérêt à un taux de 6 7/8 % ;
 - le règlement et la révocation des contrats de couverture par Corporation Sun Media à la suite du remboursement par anticipation et le retrait, le 15 février 2011, de la totalité de ses billets de premier rang ;
 - l'écart favorable du taux de change sur la valeur des instruments financiers dérivés.

Contrebalancés par :

- l'impact défavorable sur la juste valeur des instruments financiers dérivés de l'évolution des taux d'intérêt au Canada par rapport à l'évolution aux États-Unis.
- Le 14 mars 2012, Vidéotron a émis des billets de premier rang d'un montant en capital de 800,0 M\$US, portant intérêt à un taux de 5,0 %, pour un produit net de 787,6 M\$, déduction faite des frais de financement de 11,9 M\$.
- Le 29 février 2012, Quebecor Média a annoncé le lancement d'une offre publique d'achat en espèces d'un montant en capital global maximal de 260,0 M\$US visant l'achat de ses billets de premier rang à un taux de 7,75 % échéant le 15 mars 2016. La contrepartie totale pour chaque tranche de montant en capital de 1 000,0 \$US de billets déposés et acceptés est de 1 028,33 \$US pour les billets déposés le 14 mars 2012 ou avant, ou de 1 025,83 \$US pour les billets déposés après cette date ou avant le 28 mars 2012, majorée des intérêts courus et impayés.
- Le 29 février 2012, Vidéotron a émis un avis de remboursement par anticipation visant la totalité de ses billets de premier rang en circulation à un taux de 6,825 % échéant le 15 janvier 2014. Le prix de remboursement par anticipation s'élève à 100,0 % du montant en capital des billets remboursés, majoré des intérêts courus et impayés, et la date de remboursement sera le 30 mars 2012. L'achat sera effectué sur tous les billets qui n'auront pas été déposés et achetés aux termes de l'offre d'achat publique de Vidéotron annoncé le 29 février 2012.
- Le 29 février 2012, Vidéotron a annoncé le lancement d'une offre publique d'achat en espèces visant l'achat de la totalité des billets de premier rang en circulation à un taux de 6,825 % échéant le 15 janvier 2014. La contrepartie totale pour chaque tranche de montant en capital de 1 000,0 \$US de billets déposés et acceptés est de 1 001,25 \$US pour les billets déposés le 13 mars 2012 ou avant, ou de 1 000,0 \$US pour les billets déposés après cette date ou avant le 28 mars 2012, majorée des intérêts courus et impayés.
- Le 24 février 2012, Groupe TVA a modifié ses facilités de crédit bancaire afin de proroger l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable de 100,0 M\$ de décembre 2012 à février 2017.
- Le 3 février 2012, Corporation Sun Media a remboursé le solde de 37,6 M\$ de sa facilité de crédit à terme et a annulé l'ensemble de ses facilités de crédit. Désormais, le passif de Corporation Sun Media ne comprend plus de dette à long terme.
- Le 25 janvier 2012, Quebecor Média a amendé ses facilités de crédit bancaire afin de proroger l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable de 100,0 M\$ de janvier 2013 à janvier 2016 et d'ajouter une nouvelle facilité de crédit renouvelable « C » de 200,0 M\$, venant également à échéance en janvier 2016.
- En septembre 2011, la Société a racheté des débetures échangeables série 2001 d'un montant nominal de 135,0 M\$ pour une contrepartie nulle. Au 31 décembre 2011, le montant nominal total combiné lié aux deux séries de débetures échangeables en circulation était de 844,9 M\$.
- Le 20 juillet 2011, Vidéotron a amendé sa facilité de crédit renouvelable de 575,0 M\$ afin de proroger son échéance d'avril 2012 à juillet 2016 et de modifier certains termes et conditions de cette facilité de crédit.
- Les conditions des débetures échangeables série 2001 et série Abitibi ont été modifiées respectivement en février et en juin 2011 afin de réduire le taux d'intérêt de 1,50 % à 0,10 % sur le montant nominal des débetures. Les autres conditions n'ont pas changé et demeurent applicables.

Investissement

Acquisitions d'immobilisations de 781,0 M\$, comparativement à 690,5 M\$ en 2010. L'écart s'explique surtout par l'impact de la stratégie promotionnelle axée sur la location d'équipements du secteur Télécommunications.

Acquisition d'actifs incorporels de 91,6 M\$ en 2011, contre 95,2 M\$ en 2010.

Acquisitions d'entreprises de 55,7 M\$ en 2011, contre 3,1 M\$ en 2010, soit une hausse de 52,6 M\$, surtout attribuable à l'acquisition de journaux régionaux dans le secteur Médias d'information au premier semestre 2011 et à l'acquisition d'une agence de communication numérique aux États-Unis par le secteur Technologies et communications interactives.

Produit de l'aliénation d'éléments d'actif de 12,0 M\$ en 2011, contre 53,0 M\$ en 2010. Cet écart provient essentiellement de la disposition de certains actifs corporels dans le secteur Médias d'information au deuxième trimestre 2010.

Situation financière au 31 décembre 2011

Liquidités disponibles nettes de 884,6 M\$ pour Quebecor Média et ses filiales détenues à part entière, soit une encaisse de 140,0 M\$ et des lignes de crédit bancaire disponibles et inutilisées de 744,6 M\$.

Liquidités disponibles nettes de 79,0 M\$ pour Quebecor au niveau corporatif, soit un découvert bancaire de 0,3 M\$ et des lignes de crédit bancaire disponibles et inutilisées de 79,3 M\$.

Dettes consolidées totalisant 3,81 G\$ au 31 décembre 2011, soit une hausse de 183,2 M\$. Variation nette favorable de 170,7 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (*cf* « Financement » ci-dessus).

- La dette consolidée comprenait essentiellement les dettes de 1,86 G\$ de Vidéotron (1,79 G\$ au 31 décembre 2010), de 37,4 M\$ de Corporation Sun Media (240,0 M\$ au 31 décembre 2010), de 96,4 M\$ de Groupe TVA (93,9 M\$ au 31 décembre 2010), de 1,71 G\$ de Quebecor Média (1,40 G\$ au 31 décembre 2010) et de 105,2 M\$ de Quebecor (105,5 M\$ au 31 décembre 2010).

Au 31 décembre 2011, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffrait comme suit :

Tableau 13

Capital minimal à rembourser sur la dette à long terme de Quebecor¹

Période de 12 mois terminée les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

2012	114,5	\$
2013	180,4	
2014	568,8	
2015	199,0	
2016	1 230,3	
2017 et ultérieurement	1 660,0	
Total	3 953,0	\$

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour enregistrer les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts, les dérivés incorporés et les frais de financement.

L'échéance moyenne pondérée de la dette consolidée de Quebecor était d'environ 5,1 ans au 31 décembre 2011 (4,9 ans au 31 décembre 2010). La dette était constituée approximativement de 82,6 % de dettes à taux fixe (74,1 % au 31 décembre 2010) et de 17,4 % de dettes à taux variable (25,9 % au 31 décembre 2010).

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour combler les engagements de fonds prévus en matière d'investissement en capital, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de remboursement de dettes, de déboursés dans le cadre de la couverture des devises, de contribution conformément aux régimes de retraite, de rachat d'actions et de paiement de dividendes. La Société est d'avis qu'elle sera en mesure de faire face aux échéances futures de ses dettes, qui sont relativement échelonnées au cours des prochaines années.

La Société et ses filiales sont assujetties au maintien de certains ratios financiers et au respect de certaines clauses financières restrictives conformément à leurs ententes de financement respectives. Les indicateurs clés de ces ententes de financement comprennent, entre autres, le ratio de couverture du service de la dette et le ratio d'endettement (dette à long terme sur le bénéfice d'exploitation). Au 31 décembre 2011, la Société et ses filiales respectaient tous leurs ratios financiers et clauses financières restrictives de leurs conventions de financement.

Dividendes déclarés

- Le 14 mars 2012, le conseil d'administration de Quebecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action sur les actions catégorie A à droits de vote multiples et sur les actions subalternes catégorie B comportant droit de vote. Ce dividende sera versé le 24 avril 2012 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 mars 2012.

Analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2011

Tableau 14
Bilan consolidé de Quebecor
Analyse des principales variations entre les 31 décembre 2011 et 2010
(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	Écart	Principales sources d'explication de l'écart
Actif				
Espèces et quasi-espèces et espèces et quasi-espèces en fiducie	146,7 \$	248,0 \$	(101,3) \$	Utilisation nette des flux de trésorerie dans le cadre des activités d'investissement et de financement
Impôts nets sur le bénéfice ¹	26,3	(27,2)	53,5	Incidence de la variation du bénéfice imposable
Stocks	283,6	245,2	38,4	Incidence de la variation courante des activités dans le secteur Télécommunications
Immobilisations	3 211,1	2 805,7	405,4	Acquisitions d'immobilisations (cf. « Investissements »), moins l'amortissement de la période
Écart d'acquisition	3 543,8	3 505,2	38,6	Impact d'acquisitions d'entreprises dans les secteurs Médias d'information et Technologies et communications interactives
Passif				
Dette à long terme, y compris la portion à court terme et les emprunts bancaires	3 807,0	3 623,8	183,2	Cf. « Financement »
Instruments financiers dérivés nets ²	280,5	451,2	(170,7)	Cf. « Financement »
Passif d'impôts différés nets ²	571,9	431,9	140,0	Utilisation d'avantages fiscaux et réclamation d'allocation du coût en capital en excédent de l'amortissement comptable
Autres éléments de passif	344,7	274,0	70,7	Variation des obligations découlant des régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite

¹ Actif à court terme moins le passif à court terme.

² Passif à long terme moins l'actif à long terme.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2011, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation comprenaient les remboursements de capital et d'intérêts sur la dette à long terme, les paiements minimums exigibles relatifs aux contrats de location-exploitation, les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et autres engagements, et ceux relatifs aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements prévus sur les instruments financiers dérivés. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 15.

Tableau 15
Obligations contractuelles de Quebecor au 31 décembre 2011
(en millions de dollars canadiens)

	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	5 ans et plus
Dette à long terme ¹	3 953,0 \$	114,5 \$	749,2 \$	1 429,3 \$	1 660,0 \$
Paiement d'intérêts ²	1 645,0	283,2	570,7	426,6	364,5
Contrats de location-exploitation	324,0	67,5	77,6	48,1	130,8
Acquisitions d'immobilisations et autres engagements	179,4	83,2	45,1	44,3	6,8
Instruments financiers dérivés ³	308,1	0,5	142,8	91,1	73,7
Total des obligations contractuelles	6 409,5 \$	548,9 \$	1 585,4 \$	2 039,4 \$	2 235,8 \$

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour enregistrer les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts, les dérivés incorporés et les frais de financement.

² Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme, selon les taux d'intérêt en vigueur et taux d'intérêt des couvertures, et les taux de change des couvertures sur devises au 31 décembre 2011.

³ Estimation des déboursés futurs, déduction faite des encaissements futurs liés à la couverture des taux de conversion des devises des instruments financiers dérivés.

Le 1^{er} mars 2011, Quebecor Média a annoncé la conclusion d'une entente avec la Ville de Québec en vertu de laquelle elle obtient, pour une période initiale de 25 ans, les droits de gestion et d'identification de l'amphithéâtre à être construit à Québec. L'entente comprend, entre autres, l'engagement de Quebecor Média à verser un montant de 33,0 M\$, en 2015, pour les droits d'identification sur le site du futur amphithéâtre, un bail locatif d'une durée initiale de 25 ans comportant un loyer annuel d'environ 3,0 M\$, ainsi que diverses autres conditions. L'engagement financier actuel de Quebecor Média pourrait augmenter advenant qu'une entente intervienne relativement à l'exploitation future d'une franchise de la LNH. Les termes finaux de l'entente ont été ratifiés entre les parties le 1^{er} septembre 2011.

Vidéotron loue des sites pour son réseau 4G et certains autres équipements en vertu de contrats de location-exploitation et a conclu des engagements à long terme pour acquérir des services et des équipements pour une contrepartie totale future de 126,3 M\$. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, Vidéotron a renouvelé ou prolongé plusieurs baux de location et a conclu de nouveaux contrats de location-exploitation.

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, Groupe TVA contracte des engagements sur des droits de diffusion de produits télévisuels et de films, de même que sur des droits de distribution de produits audiovisuels. Au 31 décembre 2011, le solde de ces engagements se chiffrait à 68,5 M\$.

De grandes quantités de papier journal, de papier et d'encre font partie des matières premières les plus importantes utilisées par Quebecor Média. En 2011, la consommation totale de papier journal dans les activités d'exploitation de son secteur Médias d'information s'est élevée à environ 146 600 tonnes métriques. Le papier journal a représenté environ 10,9 % (83,5 M\$) des frais d'exploitation du secteur Médias d'information pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. Afin d'obtenir des prix plus avantageux, Quebecor Média achète la quasi-totalité de son papier journal auprès d'un seul fabricant. À l'heure actuelle, Quebecor Média bénéficie auprès de ce fournisseur d'un rabais sur les prix du marché, de même que de ristournes additionnelles sur le volume pour les achats dépassant certains seuils. Cependant, rien ne garantit que ce fournisseur continuera d'approvisionner Quebecor Média en papier journal ou qu'il le fera à des conditions favorables.

Instruments financiers

Quebecor et ses filiales disposent de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et des quasi-espèces, des comptes clients, des placements temporaires, des placements à long terme, des dettes bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer, des dettes à long terme et des instruments financiers dérivés.

Au 31 décembre 2011, Quebecor Média se servait d'instruments financiers dérivés pour réduire les risques auxquels l'exposent les taux de change et d'intérêt. Elle a conclu des contrats de change à terme et des ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt pour couvrir le risque de change de la totalité de sa dette à long terme libellée en dollars U.S. En outre, Quebecor Média utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt pour gérer son risque lié aux variations des taux d'intérêt sur sa dette à long terme.

De plus, Quebecor Média a conclu des contrats de change à terme pour couvrir, entre autres, ses achats planifiés en dollars U.S. de décodeurs numériques, de modems, d'appareils mobiles et d'autres équipements, dont ceux pour le réseau 4G du secteur Télécommunications. Elle a aussi conclu des contrats de change à terme pour couvrir des paiements contractuels futurs en euros.

Quebecor Média ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Certaines ententes de swaps sur devises conclues par Quebecor Média comprennent une option qui permet à chaque partie de clore la transaction à une date spécifique, à la valeur de règlement ayant cours à ce moment.

Le gain sur évaluation et conversion des instruments financiers pour les exercices 2011 et 2010 sont résumés dans le tableau 16.

Tableau 16

Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010
Gain sur les dérivés incorporés et les instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas utilisée	(55,2) \$	(41,3) \$
Gain sur conversion des instruments financiers libellés en devises pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas utilisée	–	(6,9)
Perte sur la portion inefficace des relations de couverture de la juste valeur	0,6	2,1
	(54,6) \$	(46,1) \$

Une perte de 9,5 M\$ a été inscrite aux autres éléments du résultat global en 2011, relativement aux relations de couverture de flux de trésorerie (un gain de 43,0 M\$ en 2010).

La juste valeur de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés est présentée au tableau 21.

Transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, la Société et ses filiales ont effectué des achats et engagé des dépenses de loyers avec des sociétés liées pour un montant de 3,2 M\$ (7,4 M\$ en 2010), compris dans les coûts des ventes, frais de ventes et d'administration. La Société et ses filiales ont effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 3,2 M\$ (3,6 M\$ en 2010). Ces transactions ont été conclues à des conditions équivalentes à celles existant pour des transactions entre sociétés non liées et elles ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties.

Au cours du deuxième trimestre 2010, la Société a annoncé la création de Sun News, un partenariat dans lequel Groupe TVA détient une participation de 51 % et Corporation Sun Media une participation de 49 %. Cette chaîne spécialisée d'information et d'opinion de langue anglaise a été lancée au printemps 2011. En outre, la Société a décidé de mettre fin aux activités de la chaîne généraliste Sun TV dès la mise en ondes du nouveau service spécialisé.

À la suite de la création de Sun News et de la décision de mettre fin à la programmation de la chaîne Sun TV, une réorganisation de l'entreprise s'est opérée en décembre 2010.

Ententes hors bilan

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut de nombreuses ententes de garantie, y compris ce qui suit :

Contrats de location-exploitation

La Société a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains des actifs loués en vertu de contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la Société met fin aux contrats de location avant la fin de leurs termes (ou à la fin de la durée des contrats) et si la juste valeur des actifs à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet est inférieure à leur valeur résiduelle garantie, la Société devra alors compenser le bailleur, sous réserve de certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. De plus, la Société a fourni des garanties au locateur de certains baux de locaux venant à échéance à différents moments jusqu'en 2017. Si le locataire manque à ses engagements en vertu des ententes, la Société devra compenser le bailleur sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2011, l'obligation maximale à l'égard de ces garanties se chiffrait à 18,6 M\$ et la Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé relativement à ces garanties. Dans les années précédentes, la Société n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

Dispositions d'entreprises et d'actifs

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou d'un actif, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces éléments. Dans les années précédentes, la Société n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

Sous-traitants et fournisseurs

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes avec des sous-traitants et des fournisseurs. Dans certains cas, la Société s'engage à dédommager ces derniers advenant des poursuites contre eux. Dans d'autres cas, elle s'engage à dédommager des tiers pour des dommages causés par ses sous-traitants et fournisseurs. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces ententes. Dans les années précédentes, la Société n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

Capital-actions

En vertu des exigences des autorités canadiennes régissant les normes de présentation du rapport de gestion, le tableau 17 présente les données du capital-actions de la Société au 29 février 2012. De plus, 572 976 options d'achat d'actions de la Société étaient en circulation au 29 février 2012.

Tableau 17

Capital-actions

(en actions et en millions de dollars canadiens)

	Au 29 février 2012	
	Émises et en circulation	Valeur comptable
Actions catégorie A (comportant droits de vote multiples)	19 703 784	8,8 \$
Actions subalternes catégorie B (comportant droits de vote)	43 822 598	334,3 \$

Risques et incertitudes

La Société est active dans les secteurs des télécommunications et des médias, lesquels occasionnent divers facteurs de risque et d'incertitudes. Les risques et incertitudes décrits ci-après peuvent influencer grandement sur le cadre d'exploitation et les résultats financiers de la Société. À moins d'indication contraire, les références à Quebecor Média dans cette section désignent Quebecor Média et ses filiales.

Concurrence dans les secteurs de la câblodistribution et des télécommunications

Quebecor Média est en concurrence avec des fournisseurs de télévision directe par satellite (« TDS ») (aussi appelée « radiodiffusion directe par satellite »), de systèmes de distribution multivoies multipoints (« SDM ») et à canaux multiples, et de systèmes de télévision à antenne collective par satellite. De plus, elle doit faire face à des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT ») qui détiennent des licences permettant de distribuer des services vidéo par l'intermédiaire de la technologie de ligne d'abonné numérique vidéo (« VDSL ») (aussi connue sous le nom de télévision sur protocole Internet « IPTV »). La principale ESLT du marché de Quebecor Média détient une licence régionale autorisant la diffusion terrestre à Montréal et dans d'autres villes du Québec. Cette même ESLT, un opérateur en câblodistribution dans la principale zone de service de Quebecor Média, a récemment lancé son propre service IPTV à Montréal et devrait aussi le lancer dans la ville de Québec au cours des prochains mois et à l'échelle du Québec dans les prochaines années. L'accès direct aux sites Web de certains diffuseurs qui fournissent des services HD de vidéo sur demande est également accessible pour certaines chaînes que Quebecor Média propose dans sa programmation télévisuelle. De plus, les fournisseurs d'accès Internet tiers (« FAIT ») pourraient lancer des services de vidéo IP sur le territoire de Quebecor Média en utilisant les réseaux de lignes d'abonnés numériques (« DSL ») des ESLT.

Quebecor Média doit aussi faire face à la concurrence provenant de fournisseurs illégaux de services de télédistribution et de l'accès illégal à la TDS non canadienne (aussi appelé « piratage du marché gris »), ainsi qu'au vol de signaux de TDS qui permet aux clients d'avoir accès à des services de programmation émanant de la TDS américaine ou canadienne sans verser de frais de service (aussi appelé « piratage du marché noir »). Dans le secteur de la vidéo, la concurrence vient aussi des clubs vidéo (location et vente) et d'autres plateformes émergentes de distribution de contenus.

En raison du développement continu de nouvelles technologies, les distinctions entre les plateformes traditionnelles (radiodiffusion, Internet et téléphonie) s'estompent rapidement. Par exemple, Internet ainsi que la distribution sur les appareils mobiles sont devenus d'importantes plateformes de radiodiffusion et de distribution. De plus, avec le développement de leurs réseaux 4G respectifs et les réseaux Long Term Evolution and Advanced (« LTE »), les opérateurs de téléphonie mobile offrent désormais des services d'accès Internet sans fil et fixes. En outre, les services téléphoniques de voix sur protocole Internet (« VoIP ») concurrencent les services offerts sur Internet.

Dans le cadre de ses activités, Quebecor Média se mesure à d'autres fournisseurs de services Internet (« FSI ») et de FAIT qui offrent des services d'accès Internet aux secteurs résidentiel et commercial, de même que des réseaux mobiles ouverts dans certaines villes. De plus, le CRTC demande à Quebecor Média d'offrir l'accès à son réseau Internet haute vitesse à des FSI concurrents et des FAIT afin de fournir des applications de téléphonie et de réseautage, en plus des services d'accès Internet au détail.

Les services VoIP de Quebecor Média comptent de nombreux concurrents, notamment les ESLT, les entreprises de services locaux concurrentes (« ESLC »), les fournisseurs de services de téléphonie mobile ou autres fournisseurs de téléphonie, les communications VoIP et via Internet, y compris les concurrents qui n'ont pas leur propre réseau d'accès et donc peu de frais d'infrastructure. De plus, les produits et services basés sur le protocole Internet (« basés sur IP ») sont généralement sujets à des pressions à la baisse sur les prix, à des marges plus faibles et à des avancées technologiques qui pourraient avoir un impact réel sur les activités de Quebecor Média, ses perspectives et ses résultats d'exploitation.

Dans son secteur de téléphonie de type High Speed Packet Access (« HSPA+ »), Quebecor Média est en concurrence avec un éventail de joueurs sur le marché, dont certains offrent la totalité de ses produits, tandis que d'autres n'offrent que des services de téléphonie mobile sur le marché desservi. De plus, les besoins des utilisateurs des réseaux voix et données mobiles peuvent être comblés par d'autres technologies similaires, comme les réseaux Wi-Fi, la technologie d'accès WiMax, les points d'accès à Internet mobile ou les réseaux radio maillés, qui sont techniquement aptes à soutenir la communication mobile de données et les appels téléphoniques mobiles. Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs ne fourniront pas des capacités réseaux et (ou) des services comparables ou supérieurs à ceux que Quebecor Média fournit ou pourrait fournir dans l'avenir, qu'ils ne les offriront pas à des prix inférieurs, qu'ils ne s'adapteront pas plus rapidement aux tendances sectorielles ou aux changements des exigences du marché ou qu'ils ne lanceront pas des services concurrents. Par exemple, depuis 2008, certains fournisseurs offrant des services de téléphonie mobile (y compris la plupart de ESLC ainsi qu'au moins un nouvel entrant) ont lancé des services de téléphonie mobile à bas prix afin d'accroître leur part de marché et d'augmenter leurs taux de pénétration respectifs de téléphonie mobile dans ce marché.

De plus, les entreprises canadiennes de services locaux titulaires ont amorcé la mise en place de réseaux LTE et cette technologie devrait s'établir comme un standard de l'industrie. Le coût d'implantation, de modification de son réseau actuel ou de concurrence contre de futures innovations technologiques pourrait être prohibitif pour Quebecor Média, qui pourrait perdre des clients si elle est incapable de suivre le rythme de ces changements ou de faire face à la croissance de la demande pour la capacité de son réseau. L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait entraver la faculté de Quebecor Média d'exercer avec succès et de façon rentable ses activités de services mobiles évolués.

De plus, Quebecor Média pourrait dans l'avenir ne pas être en mesure de rivaliser de façon efficace avec ses concurrents actuels ou éventuels, et un accroissement de la concurrence pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

Enfin, certains concurrents offrent des rabais spéciaux aux clients qui s'abonnent à deux ou plusieurs services (télévision par câble ou IPTV, Internet, téléphonie résidentielle et téléphonie mobile). En conséquence, si Quebecor Média ne parvient pas à conserver un client existant et si elle le perd aux mains de ses concurrents, elle pourrait perdre un abonné pour chacun de ses services, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses perspectives et ses résultats d'exploitation.

Ententes d'itinérance

Quebecor Média a conclu des ententes d'itinérance avec de nombreux opérateurs dans le monde (y compris au Canada, aux États-Unis et en Europe) et a établi une couverture mondiale. Son incapacité à renouveler ou à remplacer ces ententes selon leurs termes respectifs et selon des termes acceptables pourrait la placer en position de désavantage concurrentiel, ce qui pourrait léser sa capacité à exploiter son service mobile avec succès et de façon rentable.

En outre, divers aspects des activités de communication mobile, dont la faculté des fournisseurs de services mobiles de conclure des ententes d'interconnexion avec des sociétés de téléphonie filaire conventionnelle et la capacité des fournisseurs de services mobiles à gérer le trafic de données sur leurs réseaux, sont réglementés par le CRTC. Les organismes gouvernementaux ayant compétence sur les activités de services mobiles que Quebecor Média peut mettre en place pourraient adopter des règlements ou prendre d'autres mesures susceptibles d'avoir des répercussions néfastes sur le secteur et ses activités de services mobiles, notamment des mesures qui pourraient intensifier la concurrence ou augmenter les coûts.

Réputation

De façon générale, Quebecor Média a toujours bénéficié d'une bonne réputation auprès du grand public. Sa capacité à maintenir de bonnes relations auprès de ses clients existants et d'attirer de nouveaux clients dépend dans une large mesure de sa réputation. Même si Quebecor Média a déjà en place des pratiques de bonne gouvernance et un code d'éthique, et qu'elle a développé certains mécanismes afin d'atténuer le risque que sa réputation soit ternie, il n'y a pas de certitude que Quebecor Média continuera de bénéficier d'une bonne réputation, ni être assuré que des événements hors de son contrôle ne causeront pas de tort à sa réputation. La perte ou le ternissement de sa réputation pourraient avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Offre limitée de combinés

Les services sans fil évolués (« SSFE ») dans la gamme de fréquences 2 GHz est un spectre qui, jusqu'à récemment, était peu utilisé en téléphonie mobile. Bien que certains fournisseurs d'appareils mobiles offrent des combinés adaptés pour la technologie des SSFE, le nombre de combinés SSFE disponibles sur le marché demeure restreint, ce qui pourrait réduire la capacité de Quebecor Média de concurrencer avec les entreprises offrant une plus vaste gamme de combinés. Par conséquent, la gamme de combinés SSFE offerte actuellement par Quebecor Média n'inclut pas certains combinés plus populaires et n'est pas aussi vaste que celle de certains autres fournisseurs. De plus, la plupart des manufacturiers de combinés ont réduit leur nombre d'unités en stock. En outre, les combinés qui sont rendus disponibles sont parfois soumis à une période d'exclusivité qui varie selon le moment où ils sont lancés sur le marché. Si les fabricants continuent à offrir en exclusivité certains nouveaux produits au Canada, cela pourrait possiblement réduire le nombre de combinés disponibles pour Quebecor Média dans la bande des SSFE. Quebecor Média pourrait devoir engager des dépenses plus élevées pour le recrutement de clients en raison du marché plus restreint pour ce type de technologie et pourrait peut-être avoir une offre réduite de combinés à proposer à ses clients, ce qui risquerait de ralentir la croissance de sa clientèle et d'amoinrir sa capacité d'exercer ses activités de services mobiles avec succès et de façon concurrentielle.

Dépenses en immobilisations

La stratégie de Quebecor Média qui consiste à maintenir une position de chef de file dans sa gamme de produits et services et à lancer de nouveaux produits et services l'oblige à engager des dépenses en immobilisations dans son réseau et dans ses infrastructures afin de soutenir la croissance de sa clientèle et la demande pour des augmentations de la largeur de la bande passante et d'autres services. À cet égard, Quebecor Média a dû, par le passé, mobiliser des capitaux importants en vue de la mise à niveau, de l'agrandissement et de la maintenance de son réseau, ainsi que du lancement et de l'augmentation de services nouveaux ou additionnels. Quebecor Média prévoit devoir engager, à court et à moyen terme, des dépenses en immobilisations supplémentaires afin de maintenir et d'élargir ses systèmes et services, notamment au chapitre du perfectionnement de l'accès à Internet et de la télévision HD et des coûts de mise en place des infrastructures de services mobiles.

La demande pour les services de données sans fil a augmenté à un rythme sans précédent et on prévoit que cette demande croîtra davantage sous l'effet de l'augmentation des niveaux de pénétration des services à large bande, de l'accroissement des besoins individuels d'interconnexion et de réseautage, de la baisse des prix des téléphones intelligents et des appareils conçus seulement pour Internet (ex. : les appareils à haut débit de données tels que les clés Internet, les tablettes et les lecteurs de livres électroniques), de l'accroissement du contenu multimédia des services et des applications, de l'augmentation de la concurrence dans les services sans fil et possiblement les plans de données illimitées. Les niveaux anticipés de trafic de données constituent un défi croissant pour la capacité du réseau mobile actuel à supporter ce trafic. Quebecor Média pourrait devoir acquérir du spectre additionnel, selon la disponibilité de celui-ci, afin de répondre à cette demande croissante. La capacité à acquérir du spectre additionnel (si nécessaire) dépend de l'horizon temporel et des règles établies par Industrie Canada.

Rien ne garantit que Quebecor Média pourra obtenir les fonds nécessaires au financement de ses programmes d'amélioration des immobilisations, de ses nouveaux services et stratégies ou d'autres dépenses en immobilisations requises, que ce soit par les fonds générés par les activités, en contractant des emprunts additionnels ou en faisant appel à d'autres sources. Si Quebecor Média ne parvient pas à générer des fonds suffisants ou à obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables, elle pourrait ne pas pouvoir mettre en œuvre ses stratégies d'affaires ni engager les dépenses en immobilisations et les investissements nécessaires pour maintenir sa position de chef de file, et ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, sa réputation et ses perspectives pourraient en souffrir. Même si Quebecor Média obtient le financement voulu, les délais nécessaires à la mise à niveau de son réseau pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa compétitivité à venir. De plus, les fonds additionnels investis par Quebecor Média dans ses activités pourraient ne pas se traduire par une hausse des revenus.

Adoption de la téléphonie mobile au détriment de la téléphonie fixe par les consommateurs

La tendance récente de substitution du téléphone fixe pour le téléphone mobile (ou « couper le cordon », soit des clients mettant fin à leur contrat de téléphonie fixe et adoptant uniquement les services de téléphonie mobile), causée par l'accroissement du taux de pénétration de la téléphonie mobile au Canada et les diverses offres illimitées lancées par les opérateurs de téléphonie mobile, pourrait affecter la demande pour les services de téléphonie par câble. Quebecor Média pourrait ne pas réussir à convertir sa clientèle actuelle en téléphonie par câble à ses services de téléphonie mobile, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses affaires, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Concurrence des technologies alternatives

L'industrie des médias connaît une évolution technologique rapide et considérable, qui a donné naissance à de nouveaux moyens de diffusion de programmation et de contenu. L'essor constant d'Internet offre de nouvelles options de distribution de contenus qui rivalisent avec les médias traditionnels. De plus, dans chacun des marchés de télédiffusion de Quebecor Média, les organismes de réglementation de l'industrie ont autorisé les services de TDS, les services micro-ondes et les services de VDSL, et pourraient autoriser d'autres nouvelles méthodes de diffusion d'émissions télévisées et d'autres contenus plus rapides et offrant une qualité supérieure. Quebecor Média ne sera peut-être pas en mesure de concurrencer avec succès les technologies actuelles ou de conception nouvelle (par exemple la IPTV) ou elle devra peut-être acquérir, mettre au point ou intégrer de nouvelles technologies. Le coût de l'acquisition, de la mise au point ou de la mise en œuvre de nouvelles technologies pourrait être considérable, et il pourrait s'avérer difficile pour Quebecor Média de financer cette expansion, ce qui risquerait d'avoir un impact défavorable important sur sa capacité concurrentielle ultérieure. Toute difficulté ou incapacité de ce genre quant à la compétitivité de Quebecor Média pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

L'amélioration technologique continue d'Internet, combinée à des vitesses de téléchargement plus rapides et des réductions de coûts pour les clients, pourrait rediriger une partie de la clientèle de Quebecor Média souscrivant à ses services de télédistribution et utilisant la vidéo sur demande vers un nouveau modèle de consommation de vidéo sur Internet. Bien que cela risque d'avoir un impact positif sur la demande pour ses services Internet, la consommation de vidéo sur Internet pourrait avoir un impact défavorable sur la demande pour ses services de vidéo sur demande en télédistribution.

Succès du développement des services et des stratégies d'exploitation

Les stratégies d'affaires de Quebecor Média sont basées sur les synergies obtenues à partir d'une plateforme intégrée d'actifs médias. Ses stratégies comprennent l'offre multiplateforme de solutions de publicité, la production et la distribution de contenus sur un vaste éventail de propriétés et de plateformes médias, le lancement et la diffusion de produits et services à valeur ajoutée, la recherche d'occasions de promotions publicitaires croisées, le maintien d'un réseau de bande passante évolué, la recherche de développement de contenu exclusif afin de réduire les coûts, l'intégration poussée des activités de ses filiales, l'exploitation des regroupements régionaux et la maximisation de la satisfaction de la clientèle. Quebecor Média pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre pleinement ces stratégies ou de rencontrer les résultats anticipés sans engager des coûts importants ou même, de les rencontrer en partie ou en totalité. De plus, sa capacité à mettre en œuvre avec succès ces stratégies pourrait être lésée par différents facteurs hors de son contrôle, y compris des difficultés d'exploitation, la croissance continue des coûts d'exploitation, des développements réglementaires, les conditions économiques générales ou locales, la concurrence accrue, des changements technologiques et les autres facteurs décrits dans cette section. Alors que la centralisation de certaines opérations commerciales et des processus offre l'avantage d'uniformiser les pratiques d'affaires, ce qui réduit les coûts et augmente l'efficacité, elle présente aussi un risque en soi si une solution d'affaires implantée à l'échelle de l'entreprise par un bureau centralisé ne générerait pas les résultats escomptés. Quebecor Média pourrait aussi être tenue de recourir à des dépenses en immobilisations ou à d'autres investissements, ce qui pourrait affecter sa capacité à mettre en œuvre ses stratégies d'affaires dans la mesure où elle serait incapable de sécuriser du financement additionnel selon des conditions acceptables ou de générer suffisamment de fonds autogénérés pour rencontrer ces obligations. Tout manquement à mettre en œuvre ses stratégies pourrait entraîner un impact réel sur sa réputation, ses affaires courantes, sa situation financière, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa capacité à rencontrer ses obligations, y compris sa capacité à rembourser ses dettes.

Croissance rapide

Au cours des dernières années, Quebecor Média a connu une croissance substantielle de ses activités. Elle a cherché à faire des acquisitions opportunistes ou stratégiques et à élargir les activités auxquelles elle participe – comme ce fut le cas avec ses activités de fournisseur de services de téléphonie mobile doté d'installations – et pourrait continuer de le faire, dans des conditions favorables. Quebecor Média ne peut garantir qu'elle réussira à mettre en valeur l'une ou l'autre de ces acquisitions ou activités élargies, ou qu'elle atteindra les objectifs s'y rattachant.

De plus, le développement des activités de Quebecor Média ainsi que ses acquisitions pourraient la contraindre à engager des dépenses importantes ou à affecter des ressources considérables et pourraient entraver sa capacité de poursuivre d'autres initiatives stratégiques ou commerciales, ce qui pourrait nuire à ses activités, à sa situation financière, à ses perspectives ou à ses résultats d'exploitation. En outre, si Quebecor Média ne réussit pas à gérer et à intégrer les entreprises acquises ou qu'elle doive engager des dépenses importantes ou imprévues, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Personnel clé

Le succès de Quebecor et ses filiales est grandement tributaire du maintien en poste des membres de sa haute direction et de sa capacité de garder les employés qualifiés. Les entreprises se disputent le personnel de direction compétent et les employés qualifiés, et le défaut de Quebecor et ses filiales de recruter, de former et de garder de tels employés pourrait fortement ébranler ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Par ailleurs, pour mettre en œuvre et gérer efficacement ses activités et stratégies d'exploitation, Quebecor et ses filiales doivent maintenir un niveau élevé d'efficacité et de qualité au chapitre du rendement et du contenu, poursuivre l'amélioration de leurs systèmes d'exploitation et de gestion et continuer d'attirer efficacement, de former, de motiver et de gérer leurs employés. Quebecor Média prévoit présentement devoir faire face à un besoin à court terme visant à attirer et à former un nombre important de nouveaux employés, y compris plusieurs employés qualifiés. Les activités, perspectives, résultats d'exploitation et situation financière de Quebecor pourraient subir d'importants contrecoups si les efforts à cet égard n'étaient pas fructueux.

Concurrence pour la publicité

Les revenus de publicité sont la première source de revenus des secteurs Médias d'information et Télédiffusion de Quebecor Média. Dans ces secteurs, les revenus et résultats d'exploitation dépendent de la solidité relative de l'économie sur ses principaux marchés pour les médias d'information et la télédiffusion, ainsi que de la force ou de la faiblesse des facteurs économiques locaux, régionaux et nationaux. Ces facteurs économiques influent sur les revenus de publicité provenant de la publicité au détail, de la publicité nationale et des petites annonces dans les médias d'information, ainsi que sur les revenus de publicité à la télévision. Comme une bonne part des revenus de publicité de Quebecor Média provient des annonceurs des secteurs du commerce de détail et de l'automobile, la faiblesse de ces secteurs et de celui de l'immobilier a eu, et pourrait continuer à avoir, des répercussions négatives sur les revenus et résultats d'exploitation des secteurs Médias d'information et Télédiffusion. La persistance ou l'aggravation du ralentissement de l'économie canadienne ou américaine pourrait toucher encore davantage la publicité nationale principale.

Outre l'incidence des cycles économiques, l'industrie des journaux vit des changements structurels, notamment l'avènement d'une culture de gratuité, les habitudes changeantes des lecteurs, la nature transférable des contenus sur des supports numériques, le phénomène de l'information en temps réel et la transformation de l'industrie publicitaire. La concurrence pour obtenir les dépenses publicitaires ne vient donc plus seulement des autres journaux (dont les journaux nationaux, métropolitains – payants et gratuits – et de banlieue), des magazines et des plateformes médiatiques plus conventionnelles, tels les télédiffuseurs, les systèmes et réseaux de câblodistribution, la télévision et la radio par satellite, le marketing direct et les envois publicitaires solos et collectifs, mais aussi des technologies des médias numériques, lesquelles ont donné naissance à une vaste gamme de plateformes de distribution de services médias (dont principalement Internet et la diffusion sur des appareils sans fil et les tablettes de lecture) aux consommateurs et aux annonceurs. Malgré le fait que Quebecor Média s'affaire à offrir une plus-value en termes de solution de publicité à ses annonceurs, dont les sites Web de journaux et la publication d'éditions numériques par un certain nombre de ses journaux, elle pourrait ne pas être en mesure de maintenir la même part des revenus de publicité. La capacité du secteur Médias d'information à croître et à avoir du succès à long terme dépend de plusieurs facteurs, y compris sa capacité d'attirer les annonceurs sur ses sites Web, ce qui dépend en partie de sa capacité à générer du trafic en ligne et le taux de clics pour y accéder. Quebecor Média pourrait subir des contrecoups du développement de nouvelles technologies qui bloquent l'affichage de ses publicités et il ne peut y avoir aucune garantie à l'effet qu'elle aura du succès à générer du trafic ou à attirer des annonceurs sur ses sites.

En télédiffusion, la prolifération des chaînes par câble et par satellite, les progrès de la technologie sans fil, la migration de l'auditoire télévisuel vers Internet et le contrôle accru – grâce à des enregistreurs vidéo personnels – qu'exercent les téléspectateurs sur la façon dont ils consomment les médias, sur le contenu de ces derniers et sur le moment où ils les consomment, ont contribué à une plus grande fragmentation du bassin de téléspectateurs et à un environnement de ventes de publicité posant un plus grand défi. Par exemple, la disponibilité accrue des appareils d'enregistrement numérique personnels et de programmation vidéo sur Internet, ainsi qu'un accès facilité à divers médias par l'intermédiaire des appareils mobiles, pourraient avoir comme conséquence de réduire le visionnement de ses contenus par le biais de plateformes traditionnelles de distribution. Certaines de ces nouvelles technologies procurent également aux consommateurs une plus grande souplesse dans leurs choix de visionnement des émissions en différé ou sur demande, ou de procéder à une avance rapide ou tout simplement de zapper les publicités dans le cours de sa programmation, avec une incidence défavorable potentielle sur ses revenus publicitaires. Le visionnement en différé et la pratique de zapper les publicités pourraient devenir des habitudes plus usuelles, à la faveur de la popularité grandissante des appareils d'enregistrement numérique personnels et de l'accessibilité accrue des contenus sur des sources Internet.

Ces facteurs pourraient avoir une incidence importante sur les revenus, les résultats d'exploitation, la situation financière, les activités et les perspectives de Quebecor Média.

Concurrence pour les parts de marché de lectorat et d'auditoire

Dans le secteur Médias d'information, les revenus générés dépendent fortement des revenus de publicité qui sont, quant à eux, générés par le lectorat et le tirage, ainsi que par les données démographiques du marché, le prix, le service et les résultats de l'annonceur. En général, le lectorat et le tirage sont fondés sur le contenu du journal, le service, la disponibilité et le prix. Pendant plusieurs années, Quebecor Média, comme l'ensemble de l'industrie des journaux, a fait face à des défis pour maintenir le tirage et les revenus, entre autres à cause de la concurrence exercée par les autres journaux et plateformes médiatiques (souvent offertes gratuitement à l'utilisateur), comme Internet et les appareils sans fil, ainsi que de la diminution de la fréquence d'achat régulier de journaux, plus particulièrement chez les jeunes qui se tournent de plus en plus vers les médias non conventionnels comme source de nouvelles. Un recul prolongé du lectorat et du tirage des journaux de Quebecor Média aurait un effet important sur le taux et le volume de ses revenus de publicité dans les journaux (les taux étant notamment fondés sur le tirage et le lectorat) et pourrait aussi influencer sur sa capacité d'instaurer des hausses de tarifs de tirage de ses imprimés, le tout étant susceptible de nuire sensiblement à ses résultats d'exploitation, sa situation financière, ses activités et ses perspectives.

Pour préserver son tirage et son trafic en ligne, Quebecor Média pourrait devoir engager des dépenses additionnelles, et rien ne garantit qu'elle sera en mesure de les recouvrer grâce à l'augmentation des revenus de tirage et de publicité. Une plus faible acceptation de la part du public pour ses contenus ou la fragmentation de son lectorat pourraient aussi limiter sa capacité à générer des recettes publicitaires ou des revenus de tirage.

Dans le secteur Télédiffusion, l'information relative à la part de l'auditoire et aux cotes d'écoute, les données démographiques de l'auditoire et les tarifs sont les principaux moteurs de la concurrence en matière de publicité télévisuelle. À l'instar du secteur Médias d'information, l'auditoire de la télévision conventionnelle se fragmente de plus en plus, une situation surtout attribuable à la prolifération et à la popularité croissante des chaînes spécialisées et à la migration vers d'autres sources de diffusion de contenus, comme Internet et les appareils sans fil, de plus en plus utilisées pour la diffusion de nouvelles, de divertissement et d'autres contenus (et pour l'accès à ces ressources). Si le marché de la télédiffusion continue de se fragmenter, la part de l'auditoire de Quebecor Média et ses revenus de publicité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière, ses activités et ses perspectives pourraient s'en ressentir fortement.

Diffusion d'une programmation télévisuelle diversifiée

Le rendement financier des activités de câblodistribution et des services mobiles dépend en grande partie de la mesure dans laquelle Quebecor Média peut distribuer un vaste éventail de chaînes de télévision attrayantes programmées dans les bonnes cases horaires à des taux raisonnables. Quebecor Média acquiert sa programmation télévisuelle auprès de fournisseurs aux termes de contrats de programmation. Au cours des dernières années, ces fournisseurs se sont intégrés verticalement et leur nombre en a été réduit. La qualité et le nombre d'émissions qu'elle offre influent sur l'attrait que ses services exercent sur la clientèle et, par conséquent, sur les prix qu'elle peut demander pour ces services. Il pourrait lui être impossible de maintenir des contrats de programmation clés à des taux raisonnables sur le plan commercial quant aux produits télévisuels. La perte de contrats de programmation, l'impossibilité de Quebecor Média d'obtenir des émissions à des taux raisonnables, ou encore son incapacité à transmettre les augmentations de prix à ses clients pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

En outre, la mesure dans laquelle Quebecor Média réussit à attirer et à conserver sa clientèle pour ses services de câblodistribution dépend, en partie, de sa capacité d'offrir du contenu de qualité, une programmation HD et une variété attrayante de choix et de forfaits de programmation, en plus de plateformes multiples de distribution et de contenus sur demande, à des tarifs concurrentiels. Si le nombre de chaînes spécialisées offertes n'augmente pas au même niveau et à la même cadence que celui de ses concurrents, si le contenu offert par ces chaînes ne s'attire pas la faveur des téléspectateurs, ou si elle n'est pas en mesure d'offrir une accessibilité multiplateforme, de la programmation HD ou des contenus sur demande, les revenus tirés de ses activités de câblodistribution pourraient s'en ressentir considérablement.

Coût, qualité et variété des produits télévisuels

Le coût le plus important du secteur Télédiffusion de Quebecor Média est celui de la programmation télévisuelle. Ses activités de télédiffusion peuvent être exposées à des coûts de programmation télévisuelle volatils ou majorés qui pourraient nuire à ses résultats d'exploitation.

De nouveaux développements relatifs à la distribution de contenu par câble, satellite, Internet, sans fil ou d'autres moyens pourraient aussi influencer sur la disponibilité et le coût des émissions et intensifier la concurrence au chapitre des revenus publicitaires. Les coûts de production et de distribution des émissions et des autres formes de divertissement pourraient aussi augmenter dans l'avenir. De plus, des émissions peuvent être achetées en vue de leur diffusion deux ou trois ans à l'avance, de sorte qu'il est difficile de prévoir leur succès. Dans certains cas, des émissions doivent être remplacées avant que leur coût ait pu être amorti entièrement, entraînant des ajustements comptables qui pourraient accélérer la comptabilisation de charges.

Coût du papier journal

Le prix du papier journal, qui constitue la matière première de base nécessaire à la publication des journaux, a subi d'importantes fluctuations au fil des ans et continuera probablement d'en subir. En 2011, la consommation totale de papier journal par les activités du secteur Médias d'information de Quebecor Média a été d'environ 146 600 tonnes métriques. Le papier journal représente sa plus grosse dépense au chapitre des matières premières et un des éléments les plus importants de ses charges d'exploitation. Les dépenses liées au papier journal ont représenté environ 10,9 % (83,5 M\$) des frais d'exploitation du secteur Médias d'information pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. Les variations du prix du papier journal pourraient avoir une incidence importante sur les résultats de Quebecor Média, et l'instabilité ou l'augmentation des coûts du papier journal ont eu un impact considérable sur ses résultats d'exploitation par le passé et risquent d'en avoir un dans l'avenir.

Afin d'obtenir des prix plus avantageux, Quebecor Média achète la quasi-totalité de son papier journal auprès d'un seul fournisseur (le « fournisseur de papier journal »). Selon les modalités de son entente avec son fournisseur de papier journal, Quebecor Média bénéficie d'un rabais sur les prix du marché, de ristournes additionnelles sur le volume pour les achats dépassant certains seuils, ainsi que d'un plafond sur le prix unitaire du papier journal. Il s'agit d'une entente d'une durée de trois ans et rien ne garantit que Quebecor Média pourra la renouveler ni que son fournisseur de papier journal continuera de l'approvisionner en papier journal ou qu'il le fera à des conditions favorables après l'expiration de son entente. Si Quebecor Média ne réussit pas à continuer de s'approvisionner en papier journal auprès de son fournisseur de papier journal à des conditions favorables ou si elle ne parvient pas à trouver d'autres sources d'approvisionnement suffisant en papier journal à des conditions qu'elle juge acceptables, ses coûts risquent d'augmenter de façon importante, ce qui pourrait nuire sensiblement à la rentabilité du secteur Médias d'information et à ses résultats d'exploitation. Quebecor Média dépend aussi de son fournisseur de papier journal pour la livraison de papier. La disponibilité de ses besoins en papier, et donc de ses activités d'exploitation, peut être considérablement affectée par différents facteurs, y compris des conflits de travail affectant son fournisseur de papier journal ou la cessation des activités d'exploitation de son fournisseur de papier journal.

De plus, puisque la production de journaux requière une main-d'œuvre abondante et que Quebecor Média exerce ses activités à l'échelle du Canada, son secteur Médias d'information a une structure de coûts fixes relativement élevée. Durant les périodes de contraction de l'activité économique, ses revenus peuvent fléchir alors que certains coûts demeurent stables, ce qui peut entraîner une diminution du bénéfice.

Réseau en grappe unique

Quebecor Média offre des services de télévision numérique, d'accès Internet et de téléphonie par câble au moyen d'une tête de ligne primaire, et ses services de télévision analogique au moyen de 12 autres têtes de ligne régionales intégrées dans un réseau en grappe unique. Malgré la disponibilité de systèmes d'urgence ou de sites de remplacement, une panne au niveau de la tête de ligne primaire de Quebecor Média l'empêcherait de livrer certains de ses produits et services dans tout son réseau tant qu'elle n'aurait pas résolu la panne, ce qui pourrait causer une insatisfaction importante chez sa clientèle ainsi que des pertes de revenu, et risquerait d'exposer l'entreprise à des poursuites civiles.

Dépendance à l'égard des systèmes informatiques

La conduite au jour le jour des affaires de Quebecor Média est fortement dépendante des systèmes informatiques, y compris ceux de certains tiers fournisseurs. Une incapacité à maintenir et à améliorer les systèmes informatiques existants ou à acquérir de nouveaux systèmes afin de s'adapter à la croissance additionnelle de la clientèle ou pour soutenir le développement de nouveaux produits et services, pourrait avoir un impact négatif sur la capacité de Quebecor Média à recruter de nouveaux clients, à fidéliser la clientèle existante, à préparer des factures précises expédiées dans des délais appropriés, à générer une croissance de ses revenus et à gérer efficacement ses dépenses de fonctionnement, soit tous des facteurs pouvant avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers et sa situation financière. En outre, bien que Quebecor Média utilise les réseaux standards et bien établis de l'industrie en matière de technologies informatiques, de même que les pratiques connues de recouvrement dans des cas de survie/catastrophe, une brèche dans le système de sécurité, un acte de piraterie ou une catastrophe pourraient avoir un impact défavorable important sur sa clientèle de base, sa réputation, ses affaires, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Tiers fournisseurs

Quebecor Média dépend de tiers fournisseurs pour obtenir certains services, du matériel et de l'équipement essentiels à ses activités. Ce matériel et ces services comprennent les décodeurs, les modems câble et modems téléphoniques, les serveurs et routeurs, le câble à fibre optique, les commutateurs téléphoniques, les circuits interurbains, les structures de soutien, les logiciels, le réseau fédérateur de télécommunications pour les services d'accès Internet et de téléphonie de Quebecor Média et les services de construction pour l'expansion et la mise à niveau de ses réseaux de câble et mobile. Un nombre limité de fournisseurs offrent ces services et ce matériel. Si aucun fournisseur ne peut fournir à Quebecor Média le matériel ou les services dont elle a besoin, qui sont conformes aux normes Internet et aux normes de télécommunications en évolution, ou qui sont compatibles avec le reste de son matériel et de ses logiciels, ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient être sérieusement compromis. De plus, si Quebecor Média ne peut se procurer du matériel, des logiciels, des services ou d'autres éléments essentiels en temps voulu et à un coût acceptable, elle pourrait ne pas être en mesure d'offrir ses produits et services et de mettre en place ses services évolués au moment prévu, et ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir grandement. De plus, Quebecor Média obtient beaucoup d'information grâce à des ententes de licence avec des fournisseurs de contenu. Certains fournisseurs pourraient chercher à augmenter leurs tarifs afin de fournir le contenu dont ils détiennent les droits de diffusion. Si Quebecor Média est incapable de renégocier des ententes commercialement acceptables avec ces fournisseurs de contenu ou de trouver des sources alternatives de contenu équivalent, les activités de son secteur Médias d'information pourraient être grandement compromises.

Grèves et moyens de pression

Au 31 décembre 2011, environ 39 % des employés de Quebecor Média étaient représentés par des conventions collectives. Par l'intermédiaire de ses filiales, Quebecor Média est présentement partie à 101 conventions collectives :

- Vidéotron est partie à cinq conventions collectives, représentant environ 3 700 employés syndiqués. Les deux plus importantes conventions collectives couvrant des employés syndiqués des régions de Montréal et de Québec expireront le 31 décembre 2013. Deux conventions collectives couvrant les employés syndiqués des régions de Saguenay et de Gatineau expireront le 31 janvier 2014 et le 31 août 2015 respectivement, et une convention collective couvrant approximativement 50 employés de sa filiale SETTE inc. expirera le 31 décembre 2012.
- Corporation Sun Media est partie à 73 conventions collectives, représentant environ 1 510 employés syndiqués. Onze conventions collectives, représentant approximativement 100 employés, ou 6 % des employés syndiqués de Corporation Sun Media, ont expiré. Les négociations relatives à ces conventions collectives sont déjà en cours ou débuteront en 2012. Parmi les autres conventions collectives, 38 expireront en 2012, représentant environ 475 employés ou 31 % des employés syndiqués et 23 autres expireront à divers moments d'ici le mois de décembre 2019.
- Groupe TVA est partie à 13 conventions collectives, représentant environ 1 240 employés syndiqués. De ce nombre, 8 conventions collectives, représentant approximativement 200 employés, ou 19 % des employés syndiqués de Groupe TVA, ont expiré. Les négociations relatives à ces conventions collectives sont en cours. Les autres conventions collectives expireront à divers moments entre le 31 mars 2012 et le 31 décembre 2013.
- Sur les 10 autres conventions collectives, représentant environ 580 employés, 2 conventions collectives, représentant 200 employés syndiqués ou 35 % des employés syndiqués de Quebecor Média, ont expirées. Les négociations relatives à ces conventions collectives sont en cours. Les autres conventions collectives expireront à divers moments entre le mois de décembre 2012 et le mois de décembre 2017.

Quebecor Média ne peut pas prédire l'issue d'aucune négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou le renouvellement de ses conventions collectives, ni ne peut assurer que des arrêts de travail, des grèves, des dommages à la propriété ou d'autres formes de moyens de pression ne se produiront pas d'ici le dénouement de toute négociation actuelle ou future. Toute grève de ses employés syndiqués ou toute autre forme d'arrêt de travail pourrait porter préjudice aux activités de Quebecor Média, occasionner des dommages à ses biens ou interrompre ses services, ce qui pourrait avoir un impact néfaste sur ses activités, ses biens, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et sa réputation. Même si elle ne subit pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir des conséquences négatives sur ses activités et ses résultats d'exploitation. Cela serait le cas si les négociations ou contrats en cours ou éventuels devaient restreindre encore davantage sa faculté de maximiser l'efficacité de ses activités. De plus, sa capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles elle est partie.

Passif des régimes de retraite

Les cycles économiques ont un impact négatif sur le financement des régimes de retraite à prestations définies de Quebecor Média, ainsi que les dépenses afférentes. Il n'existe aucune garantie que les investissements et les contributions nécessaires pour financer ces régimes de retraite n'augmenteront pas dans l'avenir, entraînant ainsi des impacts négatifs sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Les risques inhérents au financement des régimes à prestations définies pourraient se matérialiser si les engagements totaux relatifs à un régime de retraite devaient excéder la valeur totale de ses fonds en fiducie. Les déficits peuvent survenir en raison de rendements sur les investissements plus faibles que prévus, de changements dans le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les engagements du régime de retraite et de déficits actuariels. Ce risque est atténué par les politiques et les procédures instaurées par la Quebecor Média et ses comités de retraite afin de surveiller les risques d'investissement et de financement des régimes de retraite. Il est également atténué par le fait que certains des régimes à prestations définies de Quebecor Média ne sont plus offerts aux nouveaux employés.

Lois et règlements en matière environnementale

Quebecor Média est assujettie à divers lois et règlements en matière environnementale. Certaines de ses installations sont assujetties à des lois et à des règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux concernant notamment les émissions dans l'air, les déversements dans l'eau et dans les égouts, la manipulation et l'élimination des matières et des déchets dangereux, le recyclage, la décontamination des sols ou se rapportant autrement à la protection de l'environnement. De plus, les activités de Quebecor Média sont régies par des lois et des règlements en matière de sécurité au travail et de santé des employés qui régissent, entre autres, l'exposition des employés aux matières dangereuses en milieu de travail. Un manquement aux lois ou aux règlements en vigueur ou applicables dans l'avenir pourrait donner lieu à de lourdes obligations pour Quebecor Média. Les lois et règlements en matière environnementale et leur interprétation ont évolué rapidement au cours des dernières années, et cette évolution pourrait se poursuivre. Les propriétés de Quebecor Média et leurs zones périphériques, y compris celles qui ont servi à des fins industrielles sur une période prolongée, peuvent avoir eu des utilisations historiques ou, dans le cas des zones périphériques, des utilisations susceptibles de contaminer ses propriétés et de nécessiter des études plus approfondies ou des mesures correctives. À l'heure actuelle, Quebecor Média ne peut garantir que toutes les obligations environnementales ont été déterminées, qu'aucun ancien propriétaire des sites n'a créé des conditions environnementales importantes dont elle n'est pas au courant, qu'aucune condition environnementale importante n'existe par ailleurs à l'égard d'une telle propriété, ni que des cas de contamination connue ou inconnue ne la forceront pas à engager des dépenses.

Préoccupations face à des risques présumés pour la santé liés aux émissions de radiofréquence

Certaines études ont suggéré des liens présumés entre les émissions de radiofréquence provenant de combinés et de sites cellulaires de téléphonie mobile et divers problèmes de santé et de l'interférence présumée avec des appareils médicaux électroniques, y compris les prothèses auditives et les stimulateurs cardiaques. Tous les sites cellulaires de Quebecor Média sont conformes avec les lois en vigueur et Quebecor Média compte sur ses fournisseurs pour s'assurer que l'équipement du réseau et l'équipement pour les consommateurs qui lui est fourni rencontre toutes les exigences applicables en matière de santé. Bien qu'il n'y ait aucune preuve scientifique d'effets néfastes attribuables à l'exposition à des radiofréquences lorsque les limites imposées par la réglementation et les lois en vigueur sont respectées, de nouvelles études sur les radiofréquences sont en cours et Quebecor Média ne peut garantir que les résultats de ces études futures ne démontreront pas de lien entre l'exposition à des radiofréquences et des problèmes de santé.

Les inquiétudes face aux émissions de radiofréquence pourraient engendrer une réglementation gouvernementale supplémentaire, une diminution de l'utilisation des services mobiles, y compris ceux de Vidéotron, ou exposer Quebecor Média à des litiges potentiels. L'une ou l'autre de ces possibilités porterait préjudice à la conduite des affaires, des perspectives, des revenus, de la situation financière et des résultats d'exploitation de Quebecor Média.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Quebecor et ses filiales sont parties dans plusieurs procédures judiciaires et d'autres poursuites relatives à la conduite de leurs affaires.

Bien que, de l'avis de la direction, le résultat de ces poursuites en cours ou des litiges ne devrait pas avoir d'impact négatif important sur la réputation, les résultats d'exploitation, les liquidités et la situation financière de Quebecor et de ses filiales, une issue défavorable relative à ces poursuites ou à ces litiges pourrait entraîner de tels effets. De plus, les coûts juridiques associés à de telles poursuites, de même que l'attention qu'elles requièrent de la part de ses gestionnaires, peuvent être importants.

Risques liés aux lois et à la réglementation gouvernementale

Les activités de Quebecor Média sont assujetties, au Canada, à une réglementation gouvernementale importante et à l'élaboration de politiques. Les lois et règlements gouvernent l'émission, l'amendement, le renouvellement, le transfert, la suspension, la révocation et la propriété de licences de programmation et de diffusion. En ce qui a trait à la diffusion, les règlements s'appliquent, entre autres, à la diffusion de services de programmation canadiens et non canadiens et aux tarifs maximaux qui peuvent être chargés au public dans certaines circonstances. Actuellement, il y a plusieurs restrictions importantes sur la capacité d'entités non canadiennes d'être propriétaire ou de contrôler des licences de radiodiffusion et de télécommunications au Canada, bien que le gouvernement fédéral examine présentement la possibilité de diminuer les restrictions sur la propriété étrangère. Les opérations de diffusion de programmation et de télécommunications de Quebecor Média (y compris le service d'accès à Internet) sont réglementées respectivement par la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) et la *Loi sur les télécommunications* (Canada) et les règlements qui s'ensuivent. Le CRTC, qui administre la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, a le pouvoir d'accorder, d'amender, de suspendre, de révoquer et de renouveler les licences de radiodiffusion, d'approuver certains changements dans la propriété et le contrôle corporatif, et de faire des règlements et des politiques en accord avec la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, sujets à certaines directives du cabinet fédéral. Les activités de câblodistribution et de téléphonie sans fil de Quebecor Média sont aussi assujetties à des obligations techniques, à des conditions de licence et à certaines normes de rendement en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) qui est administrée par Industrie Canada.

De plus, les lois relatives aux communications, à la protection de données, au commerce électronique, à la commercialisation directe et à la publicité numérique et à l'utilisation de dossiers publics sont devenues plus importantes au cours des dernières années. La législation et les règlements en vigueur et proposés, y compris les changements dans la manière dont les tribunaux au Canada, aux États-Unis et dans les autres juridictions interprètent cette législation et ces règlements, peuvent imposer des limites sur la cueillette et l'utilisation de certaines informations.

Des changements aux lois, aux règlements et aux politiques régissant les activités de Quebecor Média, l'adoption de nouvelles lois, de règlements, de politiques ou de conditions d'utilisation de licences, l'octroi de nouvelles licences, y compris des licences supplémentaires de spectre accordées à ses concurrents ou des changements dans le traitement des déductions d'impôts des dépenses en publicité pourraient avoir un effet important sur ses affaires (y compris la façon dont elle fournit ses produits et services), sa condition financière, ses perspectives et ses résultats d'exploitation. De plus, Quebecor Média pourrait engager des dépenses accrues nécessaires afin de se conformer aux lois et aux règlements en vigueur et nouvellement adoptés ou pour son manquement à s'y conformer. Il est difficile de prédire la teneur des lois et des règlements qui seront adoptés ou de quelle manière ils seront interprétés par les tribunaux pertinents, ou l'étendue selon laquelle quelque changement pourrait porter préjudice à Quebecor Média.

Renouvellement ou accord de licence

Les licences de radiodiffusion et de distribution accordées par le CRTC à Quebecor Média doivent être renouvelées de temps à autre, typiquement à tous les sept ans, et ne peuvent être transférées sans approbation réglementaire. Bien que les règlements et politiques du CRTC n'obligent pas un diffuseur à obtenir l'approbation du CRTC lorsqu'il achète une société médiatique non réglementée, telle qu'un journal, le CRTC pourrait considérer la question des propriétés médiatiques multiplateformes de Quebecor Média lors des procédures de renouvellement de licence et pourrait aussi considérer cette question en décidant de lui accorder ou non de nouvelles licences. De plus, le CRTC a le pouvoir de prévenir ou de faire face à l'émergence d'avantages concurrentiels indus au nom d'une de ces licences là où un tel avantage existe.

Le CRTC pourrait exiger de Quebecor Média qu'elle prenne des mesures qui pourraient avoir un impact défavorable important sur l'intégration de ses actifs, de ses employés et de sa faculté à matérialiser certains des bénéfices anticipés de ses acquisitions. Son incapacité à renouveler l'une ou l'autre de ses licences ou d'acquérir de nouveaux intérêts ou licences selon des conditions acceptables, ou simplement d'en acquérir, pourrait avoir un impact défavorable important sur la conduite de ses affaires, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Les licences de SSFE de Vidéotron ont été émises en décembre 2008 pour un terme de 10 ans. Au moins 2 ans avant la fin de ce terme, et pour chaque terme subséquent, Vidéotron pourrait faire une demande pour l'obtention d'une licence renouvelée pour un terme de 10 ans. Le renouvellement de licences de SSFE, même si les frais de licence devaient s'appliquer pour une licence à terme subséquente, sera assujéti au processus de consultation publique amorcée au cours de la huitième année du terme de la licence.

Droit d'accès aux structures

Quebecor Média doit avoir accès aux structures de soutien des services publics d'hydroélectricité et de téléphone et aux emprises municipales pour développer son réseau câblé. Si l'accès aux structures des services publics de téléphone ne peut être obtenu, Quebecor Média peut s'adresser au CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (Canada).

Quebecor Média a conclu des ententes intégrales d'accès aux structures avec toutes les grandes sociétés hydroélectriques et entreprises de télécommunications sur son territoire. L'entente de Quebecor Média avec Hydro-Québec, qui est de loin la plus grande société hydroélectrique, prendra fin en décembre 2012. Les taux sont actuellement ajustés annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation (« IPC »). Une augmentation des tarifs d'Hydro-Québec pourrait avoir un impact défavorable important sur la structure de coûts de Vidéotron.

Niveau d'endettement

À l'heure actuelle, Quebecor et ses filiales ont une dette importante et d'importantes obligations en matière de versements d'intérêts. Au 31 décembre 2011, Quebecor et ses filiales avaient une dette à long terme consolidée de 3,81 G\$. L'importante dette de Quebecor et ses filiales pourrait avoir de lourdes conséquences, notamment :

- accroître leur vulnérabilité face à une conjoncture économique ou à des conditions défavorables dans l'industrie ;
- nécessiter qu'elles consacrent une partie importante de leurs flux de trésorerie provenant de l'exploitation au versement des intérêts et au remboursement du capital relatifs à leur dette, limitant ainsi la disponibilité de leurs flux de trésorerie en vue du financement de leurs dépenses en immobilisations, de leur fonds de roulement ou de leurs autres besoins généraux ;

- limiter leur souplesse de planification et de réaction face aux changements qui surviennent dans leurs activités et dans leurs secteurs d'activité ;
- les désavantager par rapport à leurs concurrents qui sont moins endettés ou qui disposent de ressources financières supérieures ; et
- limiter, à l'instar des clauses restrictives financières ou autres aux termes de sa dette, sa capacité d'emprunter des fonds additionnels et, le cas échéant, de le faire à des conditions commercialement raisonnables.

Malgré le niveau d'endettement de Quebecor et ses filiales, leurs titres de créance respectifs leur permettent de contracter une importante dette supplémentaire dans l'avenir.

Clauses restrictives

Les instruments de dettes de Quebecor et ses filiales contiennent certaines clauses restrictives quant à l'exploitation et aux questions financières qui limitent leur capacité à certains égards, y compris :

- le fait d'encourir de la dette ;
- l'octroi de sûretés ;
- le versement de dividendes, le retour de capital ou le rachat d'actions ;
- la réalisation de certains types d'investissements ;
- le fait de consentir à des restrictions quant au versement de dividendes ou d'autres paiements provenant de filiales ayant des restrictions ;
- l'engagement dans des transactions avec des compagnies affiliées ;
- le cautionnement de titres d'emprunts ; et
- la vente d'actifs ou la fusion avec d'autres compagnies.

Si Quebecor et ses filiales étaient incapables de respecter leurs engagements et d'obtenir des renonciations de la part de leurs créanciers, elles seraient incapables de contracter des emprunts additionnels aux termes de leurs facilités de crédit et seraient en défaut à l'égard de leur dette aux termes de ces conventions, ce qui pourrait, si la situation n'était pas corrigée ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, entraîner la déchéance de tels endettements et causer des défauts croisés aux termes de leurs autres dettes. Si l'endettement de Quebecor et de ses filiales s'accélère, elles pourraient ne pas être en mesure de rembourser leur dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour se refinancer et tout prépaiement ou refinancement pourrait avoir un impact défavorable important sur leur situation financière. De plus, si Quebecor et ses filiales contractent des emprunts additionnels dans l'avenir, ou refinancent des emprunts existants, elles pourraient être assujetties à des clauses restrictives additionnelles, qui pourraient être plus rigoureuses que celles auxquelles elles sont déjà assujetties. Même si Quebecor et ses filiales étaient capables de se conformer à toutes les clauses restrictives applicables, les restrictions visant leur capacité de gérer leurs activités à leur gré pourraient nuire à leurs activités, notamment en limitant leur capacité de tirer parti de financements, de fusions, d'acquisitions et d'autres occasions qu'elles estiment avantageuses pour elles.

Société de gestion

Quebecor est une société de gestion et une partie importante de ses actifs consiste en la détention du capital-actions de ses filiales. À titre de société de gestion, ses activités sont exercées en grande partie par l'intermédiaire de ses filiales qui génèrent la quasi-totalité de ses revenus. Par conséquent, les flux de trésorerie et la capacité de Quebecor d'honorer ses obligations au titre du remboursement de sa dette dépendent des bénéfices générés par ses filiales et de la distribution de ces flux de trésorerie à Quebecor ou de prêts, d'avances ou autres paiements faits par ces entités envers Quebecor. La capacité de ces entités de verser des dividendes ou de faire des prêts, des avances ou des paiements est tributaire de leurs résultats d'opération et est assujettie aux lois applicables et aux autres restrictions contractuelles prévus aux titres de créance.

Capacité de refinancement

Quebecor et ses filiales pourraient devoir, à l'occasion, refinancer certains de leurs titres d'emprunt respectifs avant ou à leur échéance. La capacité de Quebecor et ses filiales d'obtenir du financement additionnel pour rembourser leur dette existante à l'échéance dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont la conjoncture du marché et leur rendement d'exploitation. Le resserrement du crédit disponible et les problèmes que connaissent les marchés financiers mondiaux pourraient aussi limiter leur capacité d'obtenir du refinancement à l'échéance. Rien ne garantit que Quebecor puisse obtenir un tel financement ou qu'elle puisse le faire selon des conditions avantageuses.

Volatilité et perturbations dans les marchés des capitaux et du crédit

Les marchés des capitaux et du crédit ont été extrêmement volatils et ont subi de grandes perturbations au cours des deux dernières années, résultant en une intense pression à la hausse sur le coût des nouveaux capitaux d'emprunt et des restrictions importantes quant à l'accès au crédit pour plusieurs entreprises. Ces perturbations sur les marchés des capitaux et du crédit ont aussi provoqué une hausse des taux d'intérêt applicables à l'émission de titres d'emprunt et l'augmentation des frais aux termes des facilités de crédit. Des perturbations similaires dans le futur pourraient entraîner des frais d'intérêts accrus pour Quebecor et ses filiales, ce qui nuirait ainsi à leurs résultats d'exploitation et à leur situation financière.

L'accès de Quebecor et ses filiales à des fonds aux termes de leurs facilités de crédit actuelles dépend de la capacité des institutions financières qui y sont parties de remplir leurs engagements en matière de financement. Ces institutions financières pourraient ne pas être en mesure de le faire si elles sont aux prises avec un manque de capitaux et de liquidités ou qu'elles reçoivent, en peu de temps, des demandes d'emprunt excessives. De plus, aux termes des facilités de crédit de Quebecor et ses filiales, les institutions financières ont des obligations individuelles, et non solidaires, de sorte qu'une défaillance d'une ou de plusieurs institutions au chapitre du financement n'a pas à être comblée par les autres.

La volatilité et les perturbations à long terme des marchés des capitaux et du crédit en raison de l'incertitude, du resserrement ou de l'évolution de la réglementation visant les institutions financières, la réduction des options s'offrant aux principales institutions financières ou les défaillances de leur part pourraient nuire à l'accès de Quebecor et ses filiales aux liquidités dont elles ont besoin pour exercer leurs activités à plus long terme. De telles perturbations pourraient forcer Quebecor et ses filiales à prendre des mesures pour préserver leur trésorerie jusqu'à la stabilisation des marchés ou jusqu'à ce que d'autres ententes de crédit ou de financement puissent être conclues pour répondre aux besoins de leurs entreprises.

Des perturbations soutenues sur les marchés pourraient se traduire par une baisse de la demande pour certains produits de Quebecor et ses filiales et par la multiplication des clients ne pouvant pas payer – ou payer à l'échéance – les services ou produits qu'elles fournissent. Ce genre d'événements pourrait avoir des conséquences néfastes sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et la situation financière de Quebecor et ses filiales.

Risques financiers

Les politiques de gestion des risques financiers de la Société sont établies afin de déterminer et d'analyser les risques auxquels elle est confrontée, de fixer des contrôles et des limites de risques appropriés, et de superviser les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues régulièrement afin de refléter les changements de conditions du marché et des activités de la Société.

À la suite de leur utilisation d'instruments financiers, la Société et ses filiales sont exposées au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant des variations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions. Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société et ses filiales utilisent des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars canadiens (« dollars CAD ») la totalité des versements sur leurs dettes libellées en dollars U.S. (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisation libellés en devises, et ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable. La Société et ses filiales n'ont pas l'intention de régler leurs instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives. La Société et ses filiales désignent leurs instruments financiers dérivés comme couverture de la juste valeur ou couverture des flux de trésorerie lorsqu'ils se qualifient aux fins de la comptabilité de couverture.

Description des instruments financiers dérivés

Tableau 18
Contrats de change à terme au 31 décembre 2011
(en millions de dollars)

Devises (vendues/achetées)	Échéance	Taux de change moyen	Montant de référence
Vidéotron			
\$/US\$	À moins d'un an	0,9936	122,4

Tableau 19
Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt au 31 décembre 2011
(en millions de dollars)

	Période de couverture	Valeur nominale	Taux d'intérêt annuel selon le taux effectif de couverture	Taux d'intérêt nominal annuel de la dette	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CAD contre un dollar U.S.
Quebecor Média					
Billets de premier rang	2007 à 2016	700,0 \$US	7,69 %	7,75 %	0,9990
Billets de premier rang	2006 à 2016	525,0 \$US	7,39 %	7,75 %	1,1600
			Acceptations bancaires 3 mois	TIOL	
Prêt à terme « B »	2009 à 2013	111,8 \$US	+ 2,22 %	+ 2,00 %	1,1625
				TIOL	
Prêt à terme « B »	2006 à 2013	48,1 \$US	6,44 %	+ 2,00 %	1,1625
Vidéotron					
Billets de premier rang	2003 à 2014	135,0 \$US	7,66 %	6,875 %	1,3425
			Acceptations bancaires 3 mois		
Billets de premier rang	2003 à 2014	200,0 \$US	+ 2,73 %	6,875 %	1,3425
			Acceptations bancaires 3 mois		
Billets de premier rang	2004 à 2014	60,0 \$US	+ 2,80 %	6,875 %	1,2000
Billets de premier rang	2005 à 2015	175,0 \$US	5,98 %	6,375 %	1,1781
Billets de premier rang	2008 à 2018	455,0 \$US	9,65 %	9,125 %	1,0210
Billets de premier rang	2009 à 2018	260,0 \$US	9,12 %	9,125 %	1,2965

Certaines ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt conclues par la Société et ses filiales comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

Tableau 20
Ententes de swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2011
(en millions de dollars canadiens)

Date d'échéance	Montant nominal	Paie/reçoit	Taux fixe	Taux variable
Corporation Sun Media				
Octobre 2012	38,0 \$	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	3,75 %	Acceptations bancaires 3 mois

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des débiteurs (classés comme prêts et créances), des créditeurs, des charges à payer et provisions (classés comme autres passifs financiers) se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments seront réalisés ou réglés à moins d'un an ou sont dus sur demande. Les autres instruments financiers classés comme prêts et créances ou comme disponibles à la vente ne sont pas importants et leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur estimative de la dette à long terme au tableau 21 est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La juste valeur des quasi-espèces, des placements temporaires et des emprunts bancaires, classés comme détenus à des fins de transactions et comptabilisés à la juste valeur aux bilans consolidés, est établie en utilisant les données qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).

La juste valeur des instruments financiers dérivés constatée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours du change à la fin de la période. La juste valeur constatée des instruments dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque de non-exécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit, fondée sur une combinaison de données de marché observables et non observables, à l'exposition nette par la contrepartie ou la Société.

La juste valeur des options de règlement anticipé constatée comme des dérivés incorporés est déterminée selon les modèles d'évaluation des options qui utilisent des données du marché, y compris les facteurs de volatilité et d'actualisation.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés aux 31 décembre 2011 et 2010 sont les suivantes :

Tableau 21
Juste valeur de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés
(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme ¹	(3 953,0) \$	(4 107,4) \$	(3 701,0) \$	(3 877,8) \$
Instruments financiers dérivés :				
Options de règlement anticipé	138,0	138,0	88,8	88,8
Ententes de swaps de taux d'intérêt	(0,9)	(0,9)	(1,3)	(1,3)
Contrats de change à terme	3,2	3,2	(2,4)	(2,4)
Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt	(282,8)	(282,8)	(447,5)	(447,5)

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour enregistrer les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts, les dérivés incorporés et les frais de financement.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat global, exception faite des impôts sur le bénéfice, d'une variation de 100 points de base de la prime liée au risque de défaillance de crédit utilisée pour calculer la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2011, selon les modèles d'évaluation de la Société, se présente comme suit :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 100 points de base	1,4 \$	7,6 \$
Diminution de 100 points de base	(1,4)	(7,6)

En raison du jugement utilisé dans l'application d'un large éventail de techniques et d'estimations dans le calcul de la juste valeur des montants, les justes valeurs ne sont pas nécessairement comparables entre diverses institutions financières ou d'autres participants du marché et ne peuvent pas être nécessairement réalisées dans le cadre d'une vente actuelle ou du règlement immédiat d'un instrument.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte lorsqu'elle est exposée à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement d'obligations contractuelles par des tierces parties.

Dans le cours normal de ses activités, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Au 31 décembre 2011, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante du chiffre consolidé des comptes clients de la Société. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et aux tendances historiques. La provision pour créances douteuses s'élevaient à 30,4 M\$ au 31 décembre 2011 (39,1 M\$ au 31 décembre 2010). Au 31 décembre 2011, 7,9 % des comptes clients étaient datés de 90 jours et plus (10,5 % au 31 décembre 2010).

Le tableau suivant présente les changements à la provision pour créances douteuses pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010 :

	2011		2010
Solde au début de l'exercice	39,1	\$	40,3
Nouvelle charge aux résultats	20,0		27,8
Utilisation	(28,7)		(29,0)
Solde à la fin de l'exercice	30,4	\$	39,1
			\$

La Société est d'avis que la diversité de sa clientèle et de ses gammes de produits servent à réduire son risque de crédit ainsi qu'à se prémunir contre les fluctuations de la demande pour ses gammes de produits. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

En raison de leur utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société et ses filiales sont exposées au risque de non-exécution par des tierces parties. Lorsque la Société et ses filiales concluent des contrats sur des instruments financiers dérivés, les tierces parties (étrangères ou canadiennes) doivent avoir des cotes de crédit élevées minimales en conformité avec les politiques de gestion du risque de la Société et sont assujetties à une concentration maximale du risque de crédit.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société et ses filiales ne soient pas en mesure de rencontrer leurs obligations lorsqu'elles viennent à échéance ou le risque que ces obligations financières soient rencontrées à un coût excessif. La Société et ses filiales gèrent ce risque au moyen de l'échelonnement des échéances de la dette. La durée moyenne de la dette consolidée de la Société était d'environ 5,1 ans au 31 décembre 2011 (4,9 ans au 31 décembre 2010).

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que les variations de valeur du marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt ou du cours des actions entraînent une variation de la valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque du marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

Risque de change

La plupart des revenus et des charges consolidés de la Société, autres que les frais d'intérêts sur la dette libellée en dollars U.S., l'achat de terminaux numériques, d'appareils mobiles et de modems câbles et certaines dépenses en immobilisations, sont reçus ou libellés en dollars CAD. Une tranche importante des intérêts, du capital et des primes à verser sur la dette, s'il y a lieu, doit être versée en dollars U.S. La Société et ses filiales ont conclu des opérations de couverture visant 100 % du risque de change sur l'encours de leurs dettes libellées en dollars U.S. au 31 décembre 2011, et pour couvrir leur exposition à l'égard de certains achats de terminaux numériques, d'appareils mobiles, de modems câbles et de dépenses en immobilisations. Par conséquent, la sensibilité de la Société à l'égard de la variation des taux de change est minime sur le plan économique.

Le tableau suivant dresse un sommaire de la sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 0,10 \$ du taux de change de fin d'exercice du dollar CAD pour un dollar U.S. au 31 décembre 2011 :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 0,10 \$		
Créditeurs libellés en dollars U.S.	(0,9) \$	- \$
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers et des instruments financiers dérivés	(0,7)	71,1
Diminution de 0,10 \$		
Créditeurs libellés en dollars U.S.	0,9	-
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers et des instruments financiers dérivés	0,7	(71,1)

Risque de taux d'intérêt

Certaines facilités de crédit et facilités de crédit renouvelable de la Société et ses filiales portent intérêts à des taux variables fondés sur les taux de références suivants : i) taux des acceptations bancaires, ii) taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») et iii) taux préférentiel du Canada. Les billets de premier rang émis par la Société et ses filiales portent intérêts à des taux fixes. La Société et ses filiales ont conclu plusieurs ententes de swaps de taux d'intérêt et ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt afin de gérer les risques de flux de trésorerie et de juste valeur liés à des variations de taux d'intérêt. Compte tenu des instruments de couverture, la dette à long terme au 31 décembre 2011 comprenait une portion de 82,6 % de dette à taux fixe (74,1 % en 2010) et une portion de 17,4 % de dette à taux variable (25,9 % en 2010).

La sensibilité estimative sur les frais financiers des dettes à taux variable, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 100 points de base du taux de fin d'exercice des acceptations bancaires canadiennes au 31 décembre 2011 est de 7,5 M\$.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2011, selon le modèle d'évaluation de la Société, se présente comme suit :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 100 points de base	0,6 \$	7,4 \$
Diminution de 100 points de base	(0,6)	(7,4)

Gestion du capital

L'objectif principal de la Société dans la gestion du capital est de maintenir un niveau de capital optimal afin de répondre aux besoins de ses nombreuses entreprises, y compris les occasions de croissance.

Dans la gestion de sa structure du capital, la Société prend en compte les caractéristiques des actifs de ses filiales et les besoins de fonds prévus en optimisant leurs capacités d'emprunts individuelles de la manière la plus efficiente de façon à obtenir le coût de financement le plus bas. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de la dette actuelle par l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, et les montants de distributions aux actionnaires. La Société n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital depuis la fin du dernier exercice.

La structure du capital de la Société est constituée de capitaux propres, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des actifs et passifs nets liés aux instruments financiers dérivés, moins les espèces et quasi-espèces, les espèces et quasi-espèces en fiducie et les placements temporaires. La structure du capital se présente comme suit :

Tableau 22
Structure du capital de Quebecor
(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2011		31 décembre 2010		1 ^{er} janvier 2010
Emprunts bancaires	4,2	\$	5,7	\$	1,8
Dette à long terme	3 802,8		3 618,1		3 880,5
Instruments financiers dérivés	280,5		451,2		373,4
Espèces et quasi-espèces	(146,4)		(242,7)		(300,0)
Espèces et quasi-espèces en fiducie	(0,3)		(5,3)		(5,3)
Placements temporaires	-		-		(30,0)
Passif net	3 940,8		3 827,0		3 920,4
Capitaux propres	2 870,6	\$	2 651,7	\$	2 257,8

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions en vertu des conditions dans ses contrats d'emprunts, liées aux investissements permis, des transactions intersociétés, de la déclaration et du paiement de dividendes ou d'autres distributions.

Éventualités

En février 2012, les poursuites contre certaines filiales de la Société qui avaient été engagées par une autre compagnie à l'égard de contrats d'impression, y compris la résiliation de contrats d'impression, ont fait l'objet d'une entente de règlement en vertu de laquelle il n'y aura pas d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

Un certain nombre d'autres poursuites engagées contre la Société et ses filiales sont en instance. La direction de la Société et ses filiales sont d'avis que le dénouement de ces poursuites ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les résultats ou sur la situation financière de la Société.

Pratiques et estimations comptables déterminantes

Constatation des revenus

La Société constate ses revenus d'exploitation lorsque les critères suivants sont respectés :

- le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- la réception des avantages économiques liés à la transaction est probable ;
- les dépenses engagées ou à être engagées en regard de la transaction peuvent être mesurées de façon fiable ;
- lorsque des services sont rendus, la phase d'avancement des travaux peut être mesurée de façon fiable ;
- lorsque des biens sont vendus, les risques importants et avantages découlant de la propriété, y compris le contrôle effectif, sont transférés à l'acheteur.

Au moment de la facturation, la portion du revenu non réalisé est portée au poste « Revenus reportés ».

Les conventions de constatation des revenus des principaux secteurs de la Société sont les suivantes :

Télécommunications

Le secteur Télécommunications fournit des services conformément à des accords à prestations multiples comportant deux unités de comptabilisation distinctes : une unité pour les services aux abonnés (câblodistribution, Internet, téléphonie IP ou mobile, y compris les frais de branchement et la location d'équipement) et une autre unité pour la vente d'équipements aux abonnés. Les composantes des accords de prestations multiples sont comptabilisées de manière distincte pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable.

Les revenus provenant des frais de branchement au câble sont reportés et constatés aux résultats sur la durée moyenne estimée de la période au cours de laquelle il est prévu que les abonnés demeureront connectés au réseau. Les coûts directs et différentiels liés aux frais de branchement à la câblodistribution d'un montant n'excédant pas les revenus sont reportés et constatés comme charges d'exploitation sur la même période. Les coûts excédant les revenus correspondants sont constatés immédiatement aux résultats. Les revenus d'exploitation tirés de la câblodistribution et des services connexes, tels que l'accès Internet ainsi que la téléphonie IP et mobile, sont constatés lorsque les services sont rendus. Les offres promotionnelles et les rabais sont comptabilisés en réduction des revenus du service visé. Les revenus provenant de la vente d'équipements aux abonnés et leur coût sont constatés aux résultats au moment de la livraison et, dans le cas des appareils mobiles, les revenus provenant de la vente d'équipements sont constatés aux résultats lorsque l'appareil est livré et mis en service. Les offres promotionnelles liées aux équipements, à l'exception des appareils mobiles, sont comptabilisées en réduction des ventes d'équipements afférentes lors de la livraison, tandis que les offres promotionnelles liées aux appareils mobiles sont comptabilisées en réduction des ventes d'équipements lors de l'activation. Les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont constatés linéairement sur la durée des contrats spécifiques, qui représente la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Médias d'information

Les revenus provenant du tirage sont constatés au moment de la livraison de la publication, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur. Les revenus provenant de la vente de publicité sont aussi constatés au moment de la livraison de la publication. Les revenus publicitaires provenant des sites Internet sont constatés lorsque la publicité est diffusée sur les sites. Les revenus tirés de la distribution de publications et de produits sont constatés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés.

Télédiffusion

Les revenus tirés de la vente de temps d'antenne publicitaire sont constatés lors de la télédiffusion de la publicité. Les revenus provenant des abonnements à des chaînes spécialisées sont constatés sur une base mensuelle lorsque le service est rendu. Les revenus provenant du tirage des activités d'édition sont constatés au moment de la livraison de la publication, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur. Les revenus publicitaires liés aux activités de publication sont aussi constatés au moment de la livraison de la publication. Les revenus publicitaires provenant des sites Internet sont constatés lorsque la publicité est diffusée sur les sites.

Les revenus tirés de la vente de droits de diffusion de films et de produits télévisuels sont constatés sur la période de diffusion ou sur la période de présentation en salle selon un pourcentage des recettes générées, lorsque l'exploitation, la diffusion ou la vente peut commencer et lorsque la période de droits a débuté.

Les revenus tirés de DVD et de Blu-ray sont constatés au moment de leur livraison, moins une provision pour retours estimés ou sur la base d'un pourcentage des revenus de la vente au détail.

Loisir et divertissement

Les revenus tirés des magasins de détail, des activités d'édition et de distribution de livres sont constatés au moment de la livraison des produits, déduction faite des provisions pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur

Dépréciation d'actifs

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie largement indépendantes sont générées. À chaque date de bilan, la Société revoit si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable. L'écart d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les actifs incorporels non encore disponibles pour utilisation sont soumis à un test de dépréciation le 1^{er} avril de chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été attribué, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, et de la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente représente le montant, déduction faite des coûts de disposition, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la vente de l'actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévus de l'actif ou de l'UGT.

La Société utilise la méthode des flux de trésorerie actualisés pour estimer la valeur d'utilité, lesquels sont calculés à l'aide des flux de trésorerie futurs prévus dans ses plus récents budgets et dans son plan stratégique triennal, tel qu'approuvés par la direction de la Société et présentés au conseil d'administration. Ces prévisions ont été établies en considérant le rendement opérationnel passé et la part de marché de chaque UGT, les tendances économiques et spécifiques de l'industrie et du marché ainsi que les stratégies de la Société. Une fourchette de taux de croissance est utilisée pour les flux de trésorerie au-delà de la période de trois ans. Le taux d'actualisation utilisé par la Société est un taux avant impôts dérivés du coût moyen pondéré du capital pertinent à chaque UGT, qui reflète l'évaluation du marché actuel de i) la valeur temporelle de l'argent et ii) du risque spécifique lié aux actifs pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées en fonction du risque. Le taux de croissance perpétuelle a été déterminé en analysant les marchés spécifiques de chaque UGT.

Une charge de dépréciation est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, l'écart d'acquisition affecté est déprécié en premier. Tout excédent de perte de valeur est comptabilisé et attribué aux actifs en proportion de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Une charge de dépréciation comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs à long terme ayant des durées d'utilité déterminées et des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf pour l'écart d'acquisition, peut être renversée dans l'état consolidé des résultats jusqu'à concurrence de l'excédent de la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT sur sa valeur comptable.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif ou de l'UGT, l'appréciation des informations disponibles à la date de l'évaluation est basée sur le jugement de la direction et peut impliquer l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. En outre, la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs requiert l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque, ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif ou à l'UGT.

Par conséquent, l'utilisation du jugement pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT peut influencer sur la perte de valeur de l'actif ou de l'UGT qui doit être comptabilisée, ainsi que sur le renversement potentiel de la charge de dépréciation dans le futur.

Sur la base des données et des hypothèses utilisées lors des plus récents tests de dépréciation, la Société est d'avis qu'il n'y a actuellement dans ses livres aucun montant important d'actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée ou d'écart d'acquisition et d'actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, qui présentent un risque élevé de dépréciation de valeur dans un futur rapproché.

La valeur comptable nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2011 était 3,54 G\$ et la valeur comptable nette des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée au 31 décembre 2011 était de 165,2 M\$.

Les charges de dépréciation comptabilisées antérieurement selon les PCGR du Canada n'ont pas été modifiées par suite de l'adoption des IFRS.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son risque lié aux variations des taux de change et d'intérêt. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la comptabilité de couverture, la Société documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des divers instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque. De plus, la Société désigne également ses instruments financiers dérivés comme couvertures de juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie. Elle évalue l'efficacité des instruments financiers dérivés au moment de la mise en place de la relation de couverture et de façon continue par la suite.

La Société a recours aux divers instruments financiers dérivés suivants :

- La Société utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change lié à i) des achats de stocks et d'équipements qu'elle prévoit faire en devises, et à ii) des remboursements de capital sur la dette à long terme en devises. Ces contrats de change sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.
- La Société conclut des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir i) le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital de ses dettes libellées en devises et (ou) ii) le risque de variation de la juste valeur sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Les swaps sur devises et taux d'intérêt en vertu desquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars U.S. a été fixée en dollars CAD sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les swaps sur devises et taux d'intérêt en vertu desquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars U.S. a été fixée en dollars CAD tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou en convertissant un index de taux variables vers un autre index de taux variables, sont désignés comme couvertures de la juste valeur.
- La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque d'écart sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Ces contrats de swaps exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont calculés. Ces swaps de taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou comme couvertures des flux de trésorerie lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux fixe.

Conformément à la comptabilité de couverture, la Société applique les conventions comptables suivantes :

- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture inscrites aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée de vie restante de la relation de couverture initiale.
- Pour les instruments financiers dérivés classés comme couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la relation de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et la tranche inefficace est comptabilisée aux résultats. La tranche efficace de la relation de couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés qui sont comptabilisées aux résultats sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les frais d'intérêts sur la dette à long terme couverte sont inscrits aux taux d'intérêt et de change de la couverture.

Les instruments financiers dérivés inefficaces ou non désignés à titre de couvertures, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont présentés sur une base de juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur liées à ces instruments financiers dérivés sont comptabilisées aux résultats et sont présentés dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

L'exercice du jugement dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et du risque de non-exécution, au moyen de modèles d'évaluation, peut influencer sur le montant du gain ou de la perte sur évaluation et de conversion des instruments financiers constaté dans les états consolidés des résultats, de même que sur le montant du gain ou de la perte sur instruments financiers dérivés présenté dans les états consolidés des autres éléments du résultat global.

Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite

La Société offre à certains de ses employés des régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies.

Les obligations de Quebecor Média en matière de prestations de retraite définies et d'avantages complémentaires à la retraite sont évaluées à une valeur actuelle sur la base de plusieurs hypothèses économiques et démographiques, établies avec la collaboration des actuaires de Quebecor Média. Les hypothèses clés comprennent le taux d'actualisation, le taux de rendement prévu des actifs du régime, l'évolution future des niveaux de salaire, l'âge de départ à la retraite des employés, la croissance du coût des soins de santé et d'autres facteurs actuariels. L'actif des régimes est calculé à la juste valeur et se compose de titres de participation ainsi que de titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements.

Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global et inscrits aux bénéfices non répartis. Les écarts actuariels résultent de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, et des ajustements sur les passifs liés à l'expérience ou à des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées.

Dans certains cas, la comptabilisation de l'actif net liée aux régimes à prestations définies est limitée à la valeur recouvrable, qui est fondée principalement sur la mesure dans laquelle la Société peut réduire unilatéralement les contributions futures au régime. De plus, un ajustement à l'actif net ou à l'obligation nette lié aux régimes peut être comptabilisé pour refléter l'obligation minimale de financement dans certains régimes de retraite de la Société. Les changements dans le plafonnement de l'actif net au titre des régimes à prestations définies ou dans le passif lié à l'obligation minimale de financement sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global et inscrits aux bénéfices non répartis. L'évaluation de la valeur recouvrable dans le futur aux fins du calcul du plafonnement de l'actif est fondée sur plusieurs hypothèses, y compris les coûts des services futurs et les réductions dans les contributions futures.

Plutôt que d'adopter la convention de comptabilisation au résultat global, la Société aurait pu choisir, pour tous ses régimes à prestations définies, une autre convention comptable selon laquelle les écarts actuariels et les changements dans le plafonnement de l'actif net ou dans l'ajustement dû à l'obligation minimale de financement auraient été constatés aux résultats à mesure qu'ils se produisent. La Société aurait également pu choisir comme convention comptable la constatation des écarts actuariels selon la méthode du corridor, tel que permis par les IFRS.

La Société considère que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information présentement disponible. Cependant, des variations à ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante au cours des prochains exercices sur les coûts et obligations conformément aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires à la retraite.

Régimes de rémunération à base d'actions

Les attributions à base d'actions à des employés qui prévoient le règlement en espèces ou autres actifs, au gré de l'employé, sont évaluées à la juste valeur et classées en tant que passif. Le coût de rémunération est constaté à la dépense sur le délai d'acquisition des droits. Les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions entre la date d'attribution et la date d'évaluation entraînent un changement du passif et du coût de rémunération.

Les estimations de la juste valeur des options d'achat d'actions sont déterminées en suivant un modèle d'évaluation des options et en tenant compte des termes et conditions de l'attribution et des hypothèses telles que le taux d'intérêt sans risque, le rendement du dividende, la volatilité prévue et la durée de vie restante prévue de l'option.

L'exercice du jugement et les hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur du passif lié aux attributions à base d'actions peuvent avoir une incidence sur la charge de rémunération enregistrée aux résultats.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les coûts de restructuration, qui comprennent principalement des indemnités de départ, sont comptabilisés lorsque qu'un plan détaillé existe pour la restructuration et qu'une attente fondée a été créée chez les personnes concernées à l'effet que le plan sera mis en place tel que prévu.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications aux estimations sont reflétées dans l'état consolidé des résultats dans la période où la réévaluation a lieu.

Le montant comptabilisé comme une provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date du bilan ou pour transférer l'obligation à un tiers à cette même date. Le montant de la provision est ajusté lorsque l'effet de la valeur de l'argent dans le temps est important. Le montant constaté pour un contrat déficitaire est le moindre du coût nécessaire pour exécuter l'obligation, déduction faite des avantages économiques à recevoir prévus au contrat, et de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution.

Aucun montant n'est enregistré pour les obligations dont le dénouement est possible mais non probable, ou celles dont le montant ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et fiable.

Provision pour créances douteuses

La Société maintient une provision pour créances douteuses afin de couvrir les pertes prévues de la part de clients qui ne peuvent assumer leurs obligations. Cette provision fait l'objet d'une révision périodique et est fondée sur l'analyse de comptes impayés importants, l'âge des comptes clients, la solvabilité des clients et l'historique de recouvrement.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie consentie en échange de l'acquisition du contrôle de l'entreprise à la date d'acquisition. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis ou de paiements conditionnels futurs. Les actifs identifiables et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments d'actif acquis et le passif pris en charge doit être constaté à titre d'écart d'acquisition. L'utilisation du jugement qui est requis pour déterminer l'estimation de la juste valeur et de la durée de vie utile de l'actif acquis et l'estimation de la juste valeur des éléments de passif pris en charge peut fortement affecter le bénéfice net. Cela peut se produire étant donné, entre autres, l'impact de la durée d'utilité des différents actifs acquis puisque des éléments d'actif pourraient avoir des durées d'utilité différentes de celles estimées. De plus, les impôts différés calculés sur les écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la plupart des actifs acquis sont comptabilisés dans la répartition du prix d'achat, tandis qu'aucun impôt différé n'est comptabilisé sur l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'écart d'acquisition. En conséquence, dans la mesure où une valeur plus considérable est allouée aux actifs ayant une durée d'utilité plus longue que celle accordée aux éléments d'actif ayant durée d'utilité plus courte, une dépense d'amortissement moindre pourrait être enregistrée pour une période donnée.

L'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge et des considérations conditionnelles futures requiert du jugement et est fondée exclusivement sur des estimations et des hypothèses. La Société utilise principalement la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour estimer la valeur des actifs incorporels acquis.

Les estimations et hypothèses utilisées dans la répartition du prix d'achat à la date d'acquisition peuvent aussi avoir une incidence sur le montant de dépréciation comptabilisé après la date d'acquisition, tel que décrit ci-dessus sous la rubrique « Dépréciation d'actifs ».

Impôts sur le bénéfice

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants et de leur valeur fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence de tout changement des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur sur les éléments d'actif et de passif d'impôts différés est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôts différés est comptabilisé initialement quand il est probable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et peut être réduit ultérieurement, si nécessaire, au montant qui est plus probable qu'improbable de se réaliser.

Cette évaluation des impôts différés est de nature subjective et repose sur des hypothèses et des estimations à l'égard des perspectives et de la nature des bénéfices imposables futurs. Le montant des actifs d'impôts différés qui sera finalement recouvré pourrait varier légèrement de la valeur comptable puisqu'il dépend des résultats d'exploitation futurs de la Société.

La Société fait à tout moment l'objet de vérifications de la part des autorités fiscales dans les différents territoires où elle exerce des activités. Il peut s'écouler plusieurs années avant qu'une question à l'égard de laquelle la direction a établi une provision soit visée par une vérification et résolue. Le nombre d'années qui s'écoulent entre chaque vérification par les autorités fiscales varie selon les territoires. La direction est d'avis que ses estimations sont raisonnables et qu'elles reflètent l'issue probable des éventualités fiscales connues, bien que l'issue définitive soit difficile à prévoir.

Développements récents en comptabilité au Canada

Tel qu'indiqué précédemment à la section « Transition aux IFRS » du présent rapport, la Société a adopté les IFRS le 1^{er} janvier 2011. Les données financières de 2010 ont été redressées en conséquence. La Société est tenue d'appliquer les conventions comptables IFRS rétrospectivement pour déterminer le bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2010. Cependant, les IFRS fournissent un certain nombre d'exceptions obligatoires et d'exemptions optionnelles à ce principe général d'application rétrospective (se référer à la note 29 des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 pour plus de détails sur le choix de la Société des exemptions et des ajustements découlant de la transition aux IFRS).

L'adoption des IFRS n'a nécessité aucun changement majeur aux systèmes informatiques, aux systèmes de divulgation, ainsi qu'aux contrôles internes présentement en place et utilisés par la Société. En outre, la direction a déterminé que les nouvelles conventions comptables adoptées conformément aux exigences IFRS n'avaient pas d'implications contractuelles et opérationnelles sur les ententes financières et autres obligations similaires à la date de transition et à la fin la période visée par ce rapport. Dans les circonstances actuelles, la Société n'a pas défini d'éléments contentieux découlant de l'adoption des IFRS.

Les nouvelles normes suivantes n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société et les impacts sur les états financiers consolidés lors de leur adoption n'ont pas encore été déterminés :

Nouvelles normes et normes amendées	Changements prévus aux normes actuelles
<p><i>IFRS 9 – Instruments financiers</i> (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 avec adoption anticipée permise)</p>	<p>L'IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation et en supprimant les règles complexes axées sur les dérivés incorporés dans l'IAS 39, <i>Instruments financiers : comptabilisation et évaluation</i>. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un passif financier non dérivé, son classement et son évaluation.</p>
<p><i>IFRS 10 – États financiers consolidés</i> (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 avec adoption anticipée permise)</p>	<p>L'IFRS 10 a remplacé le SIC 12, <i>Consolidation – Entités ad hoc</i>, et une partie de l'IAS 27, <i>États financiers consolidés et individuels</i>. Cette norme fournit des directives supplémentaires sur le concept de contrôle en tant que facteur déterminant dans la décision d'inclure une entité dans le périmètre de consolidation des états financiers consolidés de la société mère.</p>
<p><i>IFRS 11 – Accords conjoints</i> (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 avec adoption anticipée permise)</p>	<p>L'IFRS 11 a remplacé l'IAS 31, <i>Participations dans des coentreprises</i>. Cette norme fournit des directives qui mettent l'accent sur les droits et obligations contractuels, et non sur la forme juridique de l'accord. Elle supprime également le choix d'utiliser la méthode de la consolidation proportionnelle lors de la comptabilisation des participations de l'entité dans des coentreprises. La nouvelle norme exige que ces participations soient comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.</p>
<p><i>IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans les autres entités</i> (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 avec adoption anticipée permise)</p>	<p>L'IFRS 12 est une nouvelle norme intégrée relatives aux informations à fournir pour toutes les formes de participations dans des entités, y compris les entités découlant d'accords conjoints, les entreprises associées, les entités ad hoc et autres véhicules hors bilan.</p>
<p><i>IAS 19 – Avantages du personnel</i> (y compris les régimes de retraite) (Révisée) (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 avec application rétrospective)</p>	<p>Les changements à l'IAS 19 impliquent, entre autres, la comptabilisation de la composante de réévaluation dans les autres éléments du résultat global, ce qui élimine l'option précédemment disponible dans l'IAS 19 de comptabiliser ou de reporter les variations de l'obligation au titre des prestations constituées et de la juste valeur de l'actif des régimes directement dans l'état des résultats. L'IAS 19 permet de choisir de comptabiliser immédiatement les montants constatés dans les autres éléments du résultat global dans les bénéfices non répartis ou dans une catégorie distincte dans les capitaux propres. L'IAS 19 introduit également une approche de coût net financier qui remplace le rendement prévu sur les actifs du régime et les frais d'intérêts liés à l'obligation au titre de prestations définies par une composante unique de coût net d'intérêt calculé en multipliant l'actif ou le passif net constaté au titre des prestations définies par le taux d'actualisation ayant été utilisé pour déterminer l'obligation au titre de prestation définies. De plus, tous les coûts au titre des services passés devront être constatés à l'état des résultats dès que le régime est amendé et ne pourront plus être répartis sur des périodes de service futures.</p>

Contrôles et procédures

Conformément au règlement 52-109 sur *L'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, l'évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de la Société a été effectuée. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI et le CIIF étaient efficaces à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2011. Par conséquent, la conception des CPCI fournit une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société, y compris ses filiales consolidées, leur est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis et que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, documents intermédiaires ou autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. De plus, la conception du CIIF fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS de la Société.

Enfin, aucune modification concernant le CIIF qui aurait eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir sur ce dernier une incidence importante n'a été déterminée par la direction au cours de la période comptable débutant le 1^{er} octobre 2011 et se terminant le 31 décembre 2011.

Renseignements supplémentaires

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes ; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie desdits documents, sur demande adressée à la Société ou sur le site Internet à l'adresse <www.sedar.com>.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujétis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Certains facteurs importants qui pourraient occasionner des écarts importants entre les résultats réels et ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs comprennent les suivants, bien qu'ils ne soient pas limités à ces derniers :

- la capacité de Quebecor Média de continuer à développer son réseau et l'offre de service mobile qui en découle ;
- le climat économique général, les conditions des marchés financiers et économiques, de même que les fluctuations commerciales subies par les annonceurs de Quebecor Média sur le marché publicitaire local, régional et national des journaux et de la télévision ;
- l'intensité de l'activité concurrentielle dans les industries où Quebecor est active, y compris la concurrence provenant d'autres moyens de transmission de programmations et de contenus ;
- la fragmentation de l'univers des médias ;
- des nouvelles technologies qui changeraient le comportement des consommateurs à l'égard de l'offre de produits de Quebecor Média ;
- des investissements en capital imprévus qui seraient nécessaires pour le développement de son réseau ou pour le développement de solutions technologiques alternatives ou l'inaptitude à obtenir des capitaux dans le but de poursuivre la stratégie de développement des secteurs d'activité de Quebecor ;
- la capacité de Quebecor de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires et de développement ou de gérer sa croissance et son expansion ;
- la capacité de Quebecor Média de restructurer avec succès les activités de son secteur Médias d'information afin d'en optimiser l'efficacité dans un contexte de bouleversement de l'industrie des journaux ;

- les interruptions de service sur le réseau de Quebecor Média par lequel sont offerts les services de télévision, d'accès Internet et de téléphonie, et la capacité de Quebecor Média de protéger son réseau contre les attaques de pirates informatiques ;
- les conflits de travail ou les grèves ;
- les changements dans la capacité de Quebecor Média d'obtenir des services et des équipements essentiels à la conduite de ses activités ;
- des changements aux lois et aux règlements, ou dans leur interprétation, qui pourraient entraîner, entre autres, la perte (ou la réduction de la valeur) des licences de Quebecor Média sur ses marchés, ou l'augmentation de la concurrence, des coûts de fonctionnement ou des dépenses d'investissement ;
- le niveau substantiel de l'endettement de Quebecor, le resserrement du marché du crédit ou des restrictions sur les activités commerciales de Quebecor imposées par les conditions des emprunts ; et
- les fluctuations des taux d'intérêt pouvant avoir des effets sur les exigences de remboursement des intérêts sur la dette à long terme de Quebecor.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez-vous reporter aux documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à <www.sedar.com> et à <www.quebecor.com>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 15 mars 2012 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables le requièrent.

Montréal, Québec

Le 15 mars 2012

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES

Exercices terminés les 31 décembre 2011, 2010 et 2009
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux données par action)

	2011 (1)	2010 (1)	2009 (2)
Exploitation			
Revenus	4 206,6 \$	4 000,1 \$	3 806,4 \$
Bénéfice tiré des activités d'exploitation poursuivies avant amortissement, frais financiers, gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, pertes sur refinancement de dettes, dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, impôts sur le bénéfice et participations ne donnant pas le contrôle	1 341,7	1 333,4	1 276,7
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	191,5	220,6	236,3
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	20,6	20,8	45,9
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(11,1)	(16,1)	(6,1)
Activités abandonnées	-	-	1,6
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	201,0	225,3	277,7
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	866,3 \$	809,9 \$	925,3 \$
Données par action de base			
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	2,99 \$	3,42 \$	3,68 \$
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	0,32	0,32	0,72
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(0,17)	(0,24)	(0,10)
Activités abandonnées	-	-	0,02
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	3,14	3,50	4,32
Dividendes	0,20	0,20	0,20
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	22,28	20,29	18,20
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	64,0	64,3	64,3
Données par action diluée			
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	2,96 \$	3,36 \$	3,64 \$
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	0,32	0,32	0,72
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(0,17)	(0,24)	(0,10)
Activités abandonnées	-	-	0,02
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	3,11	3,44	4,28
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)	64,4	65,1	64,7
Situation financière			
Fonds de roulement	(133,3) \$	(44,9) \$	(2,2) \$
Dettes à long terme	3 688,3	3 587,3	3 811,9
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	1 426,2	1 304,8	1 170,4
Capitaux propres	2 870,6	2 651,7	2 387,2
Total de l'actif	9 038,8	8 616,1	8 352,8

¹ Les données financières pour les exercices 2011 et 2010 sont présentées conformément aux IFRS. Se référer à la note 29 *Transition aux IFRS* dans les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

² Les données financières pour l'exercice 2009 sont présentées conformément aux PCGR du Canada.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	2011				2010			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
Exploitation								
Revenus	1 147,9 \$	1 014,8 \$	1 053,4 \$	990,5 \$	1 088,1 \$	969,9 \$	994,0 \$	948,1 \$
Bénéfice net avant amortissement, frais financiers, gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers, restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, pertes sur refinancement de dettes et impôts sur le bénéfice	369,2	319,7	358,5	294,3	359,1	332,0	351,9	290,4
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	55,6	40,0	60,0	35,9	58,2	56,1	62,9	43,4
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	34,0	(16,3)	(2,3)	5,2	(10,0)	32,1	(1,5)	0,2
Éléments inhabituels	(4,2)	2,4	(2,5)	(6,8)	(1,6)	(5,2)	(0,6)	(8,7)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	85,4	26,1	55,2	34,3	46,6	83,0	60,8	34,9
Données par action de base								
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,87 \$	0,63 \$	0,93 \$	0,56 \$	0,90 \$	0,87 \$	0,98 \$	0,67 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	0,53	(0,26)	(0,03)	0,08	(0,16)	0,50	(0,02)	-
Éléments inhabituels	(0,06)	0,04	(0,04)	(0,11)	(0,02)	(0,08)	(0,01)	(0,13)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	1,34	0,41	0,86	0,53	0,72	1,29	0,95	0,54
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	63,5	63,9	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3
Données par action diluée								
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,87 \$	0,62 \$	0,92 \$	0,55 \$	0,88 \$	0,86 \$	0,96 \$	0,66 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	0,53	(0,26)	(0,03)	0,08	(0,16)	0,50	(0,02)	-
Éléments inhabituels	(0,06)	0,04	(0,04)	(0,11)	(0,02)	(0,08)	(0,01)	(0,13)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	1,34	0,40	0,85	0,52	0,70	1,28	0,93	0,53
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en millions)	63,8	64,5	65,0	65,0	65,0	65,0	64,9	64,8